



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Sarthe

Conseil Départemental de l'Éducation Nationale

Rentrée 2025

Table des matières

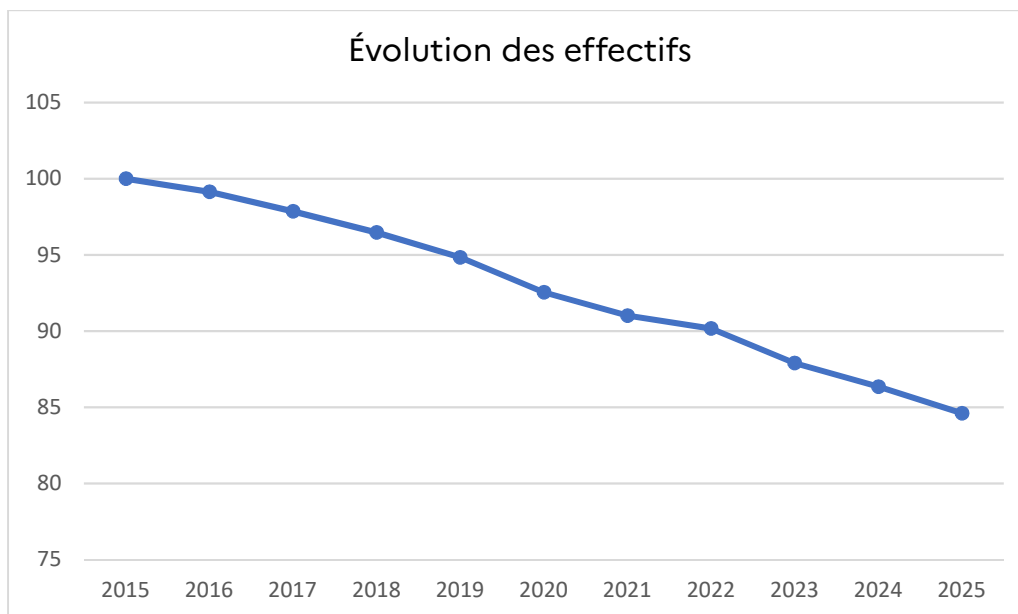
A. Le premier degré.....	4
A.1 Les effectifs.....	4
A.2 Structures et moyens.....	4
A.2.1 L'organisation du réseau scolaire du 1er degré.....	4
A.2.2 La répartition des écoles par taille.....	5
A.2.3 Les structures et les dispositifs pédagogiques spécifiques.....	10
A.2.4 Les moyens d'enseignement.....	12
A.2.5 L'évolution des taux d'encadrement	12
A.2.6 La répartition des emplois par fonction.....	13
A.2.7 L'évolution des implantations et des retraits d'emploi	14
A.3 Les mesures de la carte scolaire	15
A.3.1 Le maintien d'un service public de proximité et la prise en compte de la ruralité	15
A.3.2 Les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2025	16
A.4. Observatoire des dynamiques rurales.....	17
B. Le second degré.....	18
B.1 Les effectifs.....	18
B.2 Structures et moyens.....	19
B.2.1 Les taux d'encadrement.....	20
B.2.2 Les langues enseignées	21
B.3 Le bilan de l'orientation et de l'affectation	22
B.3.1 Les élèves entrants avec du retard en 6 ^{ème}	22
B.3.2 Les élèves orientés en 6 ^{ème} SEGPA	22
B.3.3 Les décisions d'orientation à l'issue de la classe de 3 ^{ème}	23
B.3.4 Les décisions d'orientation de la 3 ^{ème} générale vers la voie professionnelle.....	23
B.3.5 Les dérogations en collège.....	25
B.3.6 Les décisions d'orientation après la classe de 2 ^{nde} Générale et Technologique	26
C. Maîtrise des savoirs fondamentaux	28
C.1 Des compétences prédictives issues des évaluations nationales CP, CE1 et CM1 de 2020 à 2024	28
C.2. La réussite aux examens	31
C.2.1 Taux de réussite au DNB	31
C.2.2 Le certificat d'aptitude professionnel (CAP)	31
C.2.3 Le Baccalauréat professionnel	32
C.2.4 Le Baccalauréat général	33
C.2.5 Le Baccalauréat technologique	34

D. L'égalité des chances.....	35
D.1 Les dispositifs de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.....	35
D.1.1 Les élèves.....	35
D.1.2 Les Unités locales pour l'inclusion scolaire (ULIS) – 1er degré.....	36
D.1.3 Les Unités locales pour l'Inclusion scolaire (ULIS) - 2nd degré.....	36
D.1.4 Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS).....	37
D.1.5 Les SEGPA.....	37
D.1.6 La scolarisation des élèves allophones	38
D.1.7 L'aide aux élèves les plus fragiles	41
D.1.8 La lutte contre le décrochage scolaire.....	43
D.1.9 La lutte contre la précarité : les bourses nationales et les fonds sociaux	44
D.2 Les cordées de la Réussite :.....	45
D.3 Accueil 8h/18h en éducation prioritaire	45
D.4 Cités éducatives.....	46
D.5 Territoires Educatifs Ruraux (TER) :.....	47
E. Épanouissement et bien-être des élèves	48
E.1 La santé des élèves	48
E.1.1 La santé mentale	48
E.1.2 Les Compétences Psychosociales.....	49
E.2 L'activité physique et sportive	49
E.2.1 Activité Physique Quotidienne.....	49
E.2.2 Savoir rouler à vélo (SRAV) – Savoir nager.....	49
E.3 pHARe, un programme de lutte contre le harcèlement scolaire.....	50
E.4 Engagement	50
E.4.1 Le SNU	50
E.4.2 Les CLE.....	50
E.5 L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)	50

A. Le premier degré

A.1 Les effectifs

ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ÉCOLES	49399	48968	48336	47650	46842	45712	44959	44537	43415	42650	41790
ÉCART	-894	-431	-632	-686	-808	-1130	-753	-422	-1122	-765	-860



Les chiffres du constat 2025 montrent une baisse continue de l'effectif scolarisé dans le premier degré. La baisse de 860 élèves est plus importante qu'initialement envisagée (-575).

A.2 Structures et moyens

A.2.1 L'organisation du réseau scolaire du 1er degré

A cette rentrée, sur les 395 écoles :

30 fonctionnent à 4.5 jours soit 7.60% des écoles. Cela représente 18 communes sur les 247 disposant d'une école publique (soit 7.3%).

347 écoles fonctionnent à 4 jours soit 87.85% des écoles et 88.7% des communes.

10 communes ont fait le choix de répartir les 4 jours sur 5 matinées et 3 après-midis ce qui concerne 18 écoles.

Le pourcentage d'écoles observant un rythme à 4.5 jours est passé de 13.15% en 2019 à 7.60% à cette rentrée.

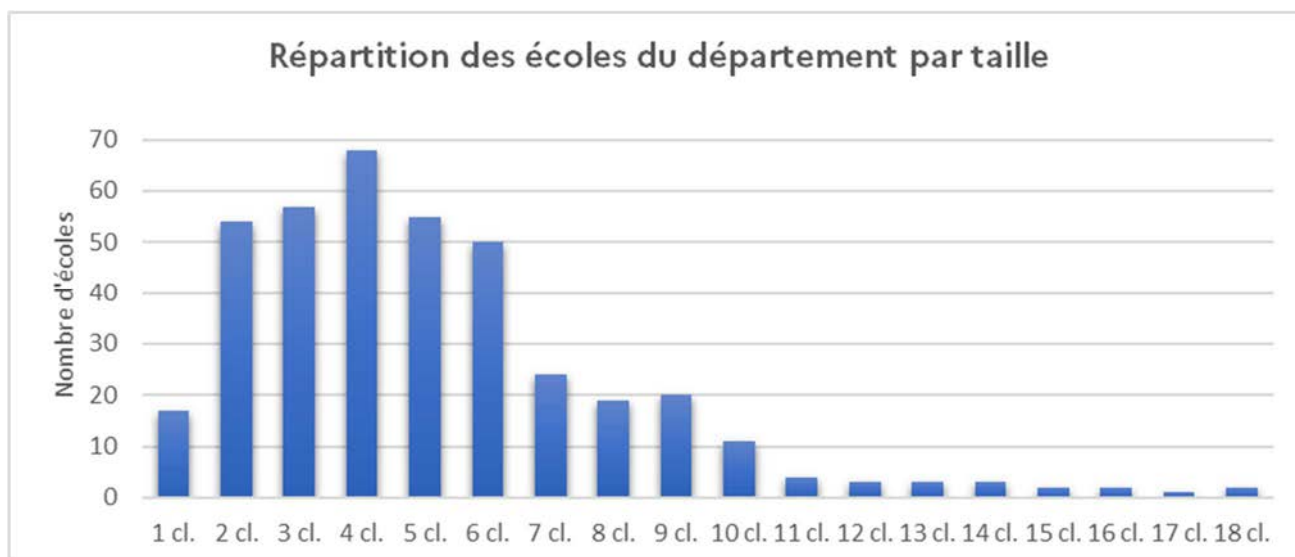
A.2.2 La répartition des écoles par taille

Nombre d'écoles publiques	
Maternelles	94
Elémentaires et primaires	301
Nombre total d'écoles	395

Nombre d'élèves	
Préélémentaire	15 315
Elémentaire	26 032
ULIS	443
Total élèves	41 790

Nombre de classes	
Préélémentaire	698
Elémentaire	1 329
Spécialisées	42
Nombre total de classes	2069

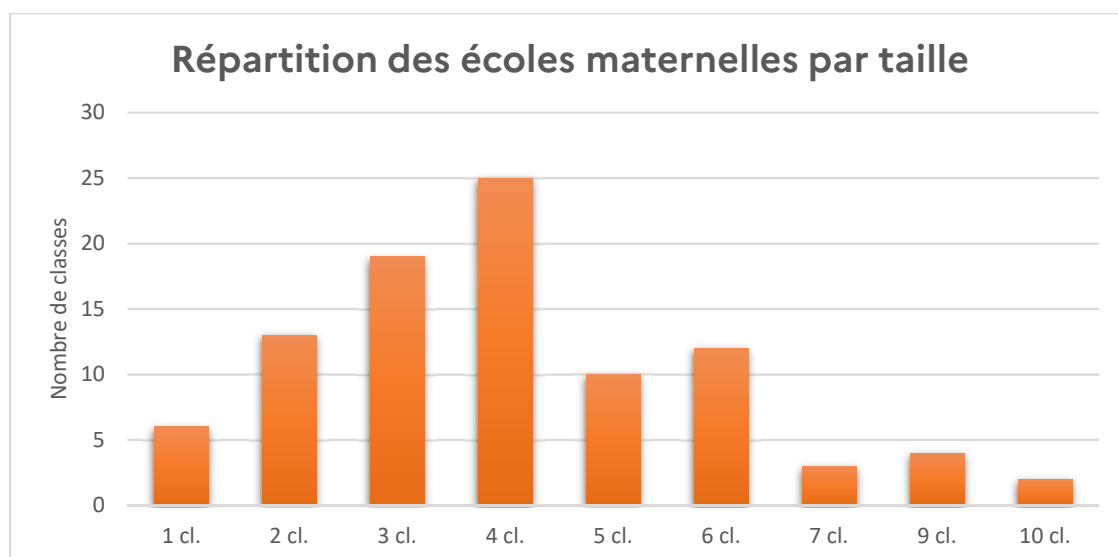
Taille de l'école	Nombre d'écoles R2024	%	Nombre d'écoles R2025	%
1 cl.	18	4,53%	17	4,30%
2 cl.	53	13,35%	54	13,67%
3 cl.	59	14,86%	57	14,43%
4 cl.	66	16,62%	68	17,22%
Somme 1 à 4 cl.	196	49,37%	196	49,62%
5 cl.	57	14,36%	55	13,92%
6 cl.	45	11,34%	50	12,66%
7 cl.	27	6,80%	24	6,08%
8 cl.	19	4,79%	19	4,81%
9 cl.	21	5,04%	20	5,06%
Somme 5 à 9 cl.	169	42,32%	168	42,53%
10 cl.	10	2,52%	11	2,78%
11 cl.	6	1,51%	4	1,01%
12 cl.	2	0,50%	3	0,76%
13 cl.	4	1,01%	3	0,76%
Somme 10 à 13 cl.	22	5,54%	21	5,32%
14 cl.	3	0,76%	3	0,76%
15 cl.	1	0,25%	2	0,51%
16 cl.	2	0,50%	2	0,51%
17 cl.	3	1,01%	1	0,25%
18 cl.	1	0,25%	2	0,51%
Somme 14 à 18 cl.	10	2,77%	10	2,53%
Total	397	100,00%	395	100,00%



Les écoles sont réparties par public scolarisé : les écoles maternelles accueillent uniquement des élèves de préélémentaire, les écoles élémentaires accueillent uniquement des élèves du CP au CM2 et les écoles primaires accueillent des élèves de préélémentaire et d'élémentaire sans qu'il soit tenu compte de leur dénomination.

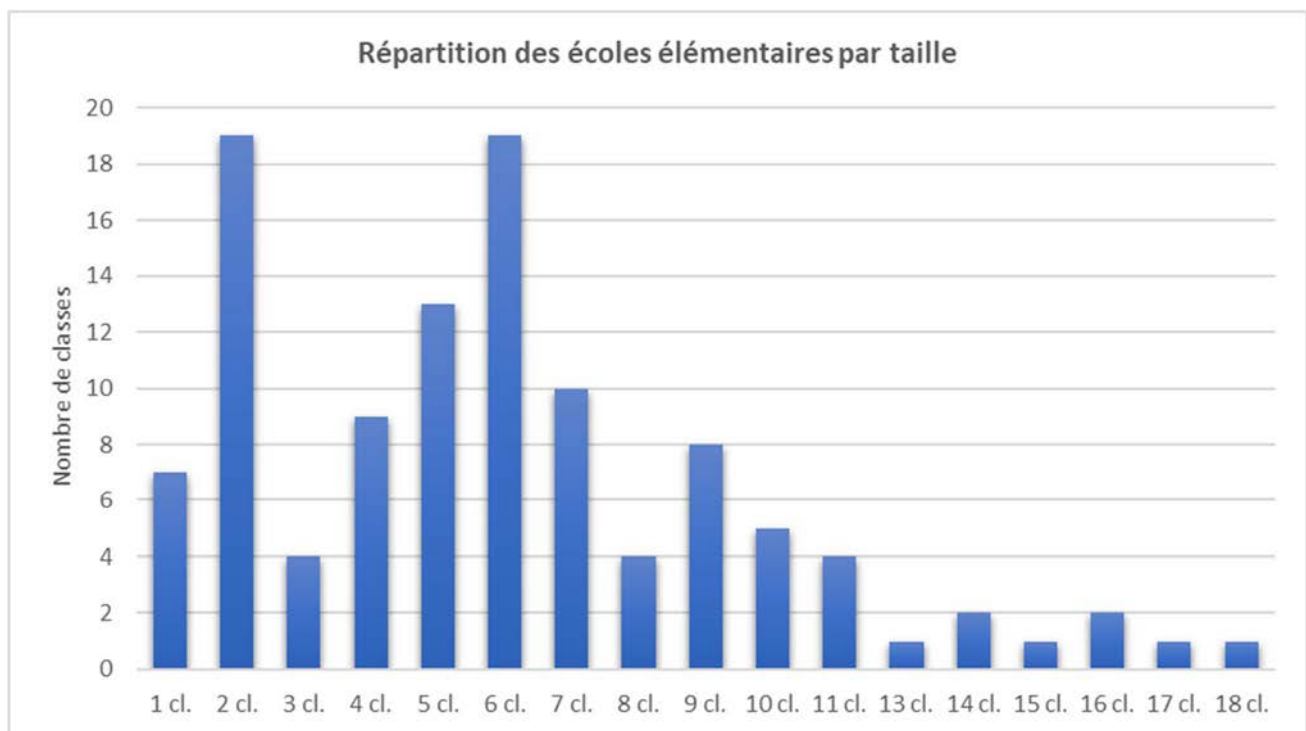
ÉCOLES MATERNELLES

Nombre de classes	Nombre d'écoles R2024	%	Nombre d'écoles R2025	%
1 cl.	5	5,26%	6	6,38%
2 cl.	15	15,79%	13	13,83%
3 cl.	19	20,00%	19	20,21%
4 cl.	23	24,21%	25	26,60%
Somme 1 à 4 cl.	62	65,26%	63	67,02%
5 cl.	12	12,63%	10	10,64%
6 cl.	9	9,47%	12	12,77%
7 cl.	5	5,26%	3	3,19%
8 cl.	1	1,05%		0,00%
9 cl.	3	3,16%	4	4,26%
Somme 5 à 9 cl.	30	31,58%	29	30,85%
10 cl.	1	1,05%	2	2,13%
11 cl.	2	2,11%		0,00%
Somme 10 et 11 cl.	3	3,16%	2	2,13%
Total	95	100,00%	94	100,00%



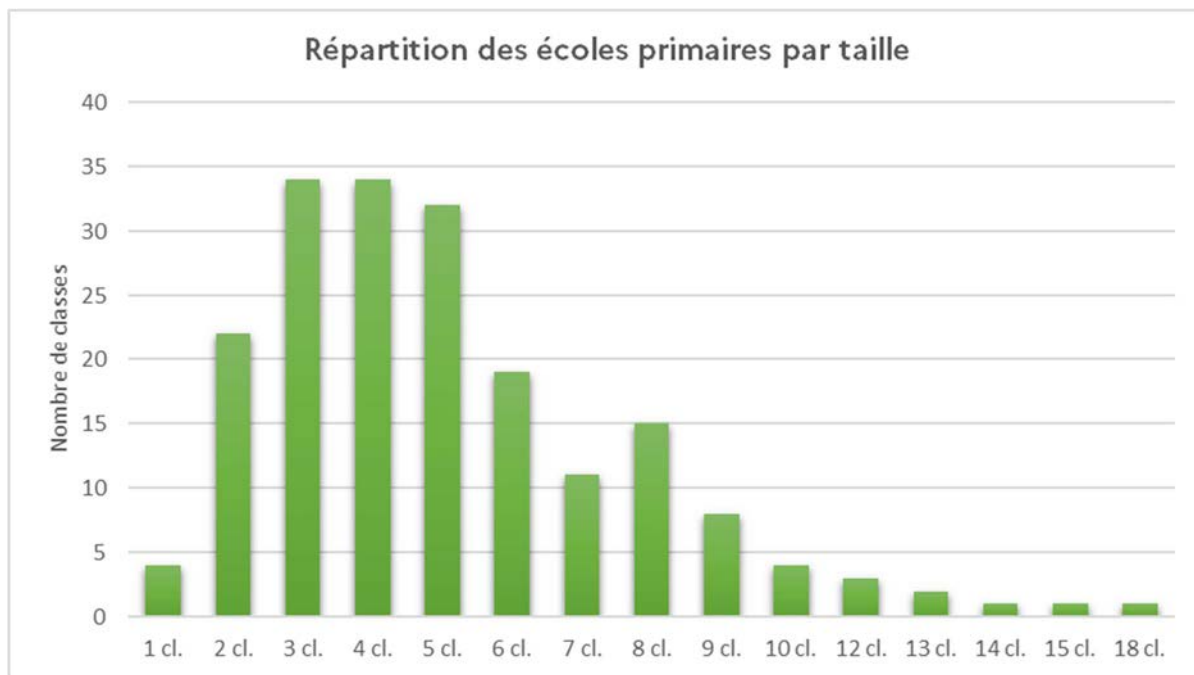
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Nombre de classes	Nombre d'écoles R2024	%	Nombre d'écoles R2025	%
1 cl.	7	6,31%	7	6,36%
2 cl.	20	18,02%	19	17,27%
3 cl.	4	3,60%	4	3,64%
4 cl.	9	8,11%	9	8,18%
Somme 1 à 4 cl.	40	36,04%	39	35,45%
5 cl.	13	11,71%	13	11,82%
6 cl.	17	15,32%	19	17,27%
7 cl.	12	10,81%	10	9,09%
8 cl.	4	3,60%	4	3,64%
9 cl.	9	7,21%	8	7,27%
Somme 5 à 9 cl.	55	48,65%	54	49,09%
10 cl.	5	4,50%	5	4,55%
11 cl.	4	3,60%	4	3,64%
13 cl.	1	0,90%	1	0,91%
Somme 10 à 13 cl.	10	9,01%	10	9,09%
14 cl.	2	1,80%	2	1,82%
15 cl.	1	0,90%	1	0,91%
16 cl.	1	0,90%	2	1,82%
17 cl.	2	1,80%	1	0,91%
18 cl.	1	0,90%	1	0,91%
Somme 14 à 18 cl.	7	6,31%	7	6,36%
Total	112	100,00%	110	100,00%



ÉCOLES PRIMAIRES

Nombre de classes	Nombre d'écoles R2024	%	Nombre d'écoles R2025	%
1 cl.	6	3,14%	4	2,09%
2 cl.	18	9,42%	22	11,52%
3 cl.	36	18,85%	34	17,80%
4 cl.	34	17,80%	34	17,80%
Somme 1 à 4 cl.	94	49,21%	94	49,21%
5 cl.	32	16,75%	32	16,75%
6 cl.	19	9,95%	19	9,95%
7 cl.	10	5,24%	11	5,76%
8 cl.	14	7,33%	15	7,85%
9 cl.	9	4,71%	8	4,19%
Somme 5 à 9 cl.	84	43,98%	85	44,50%
10 cl.	4	2,09%	4	2,09%
12 cl.	2	1,05%	3	1,57%
13 cl.	3	1,57%	2	1,05%
Somme 10 à 13 cl.	9	4,71%	9	4,71%
14 cl.	1	0,52%	1	0,52%
15 cl.		0,00%	1	0,52%
16 cl.	1	0,52%		0,00%
17 cl.	1	1,05%		0,00%
18 cl.		0,00%	1	0,52%
Somme 14 à 18 cl.	3	2,09%	3	1,57%
Total	190	100,00%	191	100,00%



A.2.3 Les structures et les dispositifs pédagogiques spécifiques

Les dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Commune	Type d'école	Nom	UAI	Circonscription
ALLONNES	E.M.PU	JULES MASSENET	0721194G	ALLONNES
ARNAGE	E.M.PU	FRANCOISE DOLTO	0720508L	ALLONNES
LE MANS	E.M.PU	ARTHUR RIMBAUD	0721058J	LE MANS EST
LE MANS	E.M.PU	CLAUDE BERNARD	0720864Y	LE MANS EST
LE MANS	E.M.PU	DOCTEUR CALMETTE	0720610X	LE MANS SUD
LE MANS	E.M.PU	EUGENIE COTTON	0721471H	LE MANS SUD
LE MANS	E.M.PU	HENRI WALLON	0721499N	LE MANS EST
LE MANS	E.M.PU	JEAN VILAR	0720868C	LE MANS SUD
LE MANS	E.M.PU	JULES FERRY	0720614B	LE MANS SUD
LE MANS	E.M.PU	LOUISE LABE	0720616D	LE MANS OUEST
LE MANS	E.M.PU	LUCIE AUBRAC	0720865Z	LE MANS NORD COULAINES
LE MANS	E.M.PU	MARYSE BASTIE	0720607U	LE MANS SUD
LE MANS	E.M.PU	PETIT LOUVRE	0721059K	LE MANS EST
LE MANS	E.M.PU	SONIA DELAUNAY	0720975U	LE MANS EST
LE MANS	E.M.PU	VIVALDI	0720609W	LE MANS SUD
MAYET	E.M.PU	SAINT EXUPERY	0720213R	LA FLECHE
MONTFORT-LE-GESNOIS	E.M.PU	PAULINE KERGOMARD	0720240V	LA FERTE BERNARD
SAINT-COSME-EN-VAIRAIS	E.M.PU	JOEL SADELER	0721056G	MAMERS
TOTAL		18		

100% réussite et dédoublements en GS

Commune	UAI	Type d'école	Nom	Circonscription	R25
ALLONNES	0720869D	E.M.PU	JULES FERRY	ALLONNES	1
ALLONNES	0721194G	E.M.PU	MASSENET	ALLONNES	3
ALLONNES	0721294R	E.M.PU	LONGEVIN	ALLONNES	2
ALLONNES	0720496Y	E.M.PU	SIMONE VEIL	ALLONNES	3
ALLONNES	0721252V	E.M.PU	LYAUTEY	ALLONNES	3
ALLONNES	0720975U	E.M.PU	SONIA DELAUNAY	ALLONNES	4
LE MANS	0721059K	E.M.PU	PETIT LOUVRE	LE MANS EST	4
LE MANS	0721499N	E.M.PU	HENRI WALLON	LE MANS EST	2
LE MANS	0721058J	E.M.PU	ARTHUR RIMBAUD	LE MANS EST	5
LE MANS	0720864Y	E.M.PU	CLAUDE BERNARD	LE MANS EST	4
LE MANS	0720607U	E.M.PU	MARYSE BASTIE	LE MANS SUD	3
LE MANS	0720609W	E.M.PU	ANTONIO VIVALDI	LE MANS SUD	3
LE MANS	0721471H	E.M.PU	EUGENIE COTTON	LE MANS SUD	2
LE MANS	0720608V	E.M.PU	LEONARD DE VINCI	LE MANS SUD	2
LE MANS	0720612Z	E.M.PU	LOUIS PERGAUD	LE MANS SUD	2
LE MANS	0720868C	E.M.PU	JEAN VILAR	LE MANS SUD	2
LE MANS	0720613A	E.M.PU	ADRIENNE BOLLAND	LE MANS SUD	3
LE MANS	0720610X	E.M.PU	DOCTEUR CALMETTE	LE MANS SUD	3
LE MANS	0720614B	E.M.PU	JULES FERRY	LE MANS SUD	3
SABLE SUR SARTHE	0720883U	E.P.PU	SAINT-EXUPERY	SABLE SUR SARTHE	4
				TOTAL	58

100% réussite et dédoublements en CP et CE1

Commune	UAI	Type d'école	Nom	Circonscription	R25
ALLONNES	0720539V	E.E.PU	VICTOR HUGO	ALLONNES	5
ALLONNES	0720887Y	E.E.PU	JULES FERRY	ALLONNES	3
ALLONNES	0721276W	E.E.PU	PAUL LANGEVIN	ALLONNES	3
ALLONNES	0720495X	E.E.PU	PASTEUR	ALLONNES	5
ALLONNES	0721062N	E.E.PU	LYAUTEY	ALLONNES	3
LE MANS	0720880R	E.E.PU	GASTON BACHELARD	LE MANS	10
LE MANS	0721060L	E.E.PU	EPAU	LE MANS	8
LE MANS	0720881S	E.E.PU	GERARD PHILIPPE	LE MANS	9
LE MANS	0721061M	E.E.PU	ELUARD SABLONNIERE	LE MANS	8
LE MANS	0720708D	E.E.PU	GOUNOD MICHEL	LE MANS	5
LE MANS	0720733F	E.E.PU	MOQUET GLONNIERES	LE MANS	7
LE MANS	0720730C	E.E.PU	MICHEL ANGE	LE MANS	5
LE MANS	0721231X	E.E.PU	LAPIERRE PERGAUD	LE MANS	7
LE MANS	0721078F	E.E.PU	DOCTEUR CALMETTE	LE MANS	6
LE MANS	0720703Y	E.E.PU	JULES FERRY	LE MANS	6
LE MANS	0720704Z	E.E.PU	JEAN MERMOZ	LE MANS	6
SABLE SUR SARTHE	0720883U	E.P.PU	SAINT EXUPERY	SABLE SUR SARTHE	6
				TOTAL	102

A.2.4 Les moyens d'enseignement

La méthode de répartition des moyens d'enseignant a tenu compte, comme les années précédentes, des critères sociaux et territoriaux des écoles (démographie, Indice de Position Sociale (IPS), classification des typologies de communes).

Quatre priorités ont guidé l'élaboration de la carte scolaire de la rentrée 2025 :

- poursuivre l'effort consenti à l'école maternelle : instruction obligatoire à 3 ans, limitation des classes de grande section de maternelle à 24 élèves sur tous les territoires, dédoublement des grandes sections de l'éducation prioritaire ;
- limiter les classes de CP et CE1 à 24 élèves sur tous les territoires ;
- poursuivre l'amélioration du taux d'encadrement au primaire ;
- renforcer spécifiquement les taux d'encadrement dans les territoires ruraux.

A.2.5 L'évolution des taux d'encadrement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prév. 2025
P/E *	5,11	5,22	5,24	5,35	5,43	5,52	5,65	5,73	5,79	5,93	6,00	6,07

* Nombre de postes d'enseignant pour 100 élèves

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
E/C *	23,6	23,80	23,88	23,44	22,97	22,64	21,93	21,58	21,41	20,99	20,83	20,62

* Nombre moyen d'élèves par classe (avec ULIS)

A.2.6 La répartition des emplois par fonction

EMPLOIS	RENTÉE 2024	RENTÉE 2025
Action 01 - Préélémentaire	710	698
Action 02 - Élémentaire	1338	1329
Action 03 - Besoins éducatifs particuliers	189	190
3-1 Prévention et traitements des difficultés scolaires	91	91
Dont psychologues	30	30
Dont RASED aide pédagogique	41	41
Dont RASED aide relationnelle	20	20
3-2 Intégration des primo-arrivants	11	11
Dont enseignants UPE2A / Enseignant ressource allophones	7	7
Dont coordonnateur CDSNAV	1	1
Dont brigade enfants du voyage	3	3
3-3 Scolarisation des enfants malades ou handicapés	85	86
Dont ULIS	42	42
3-4 Enseignement à l'extérieur de l'école	2	2
Action 04 - Formation des personnels enseignants	15,89	14,24
Décharges PEMF	10,89	9,24
Enseignants Référents Usages du Numérique (ERUN)	5	5
Action 05 - Remplacement	184,53	199,33
Dont postes pour financer le remplacement en REP+	15	15
Action 06 - Pilotage et encadrement pédagogique	143,74	146,01
Dont décharges de direction	97,24	99,51
Dont conseillers pédagogiques	45,5	45,5
Dont référent directeurs d'école	1	1
Action 07 - Personnels en situations diverses	26,64	26,22
Poste adaptés courte durée	5,8	4,8
Poste adapté longue durée	5	4,5
MGEN	2	2
Décharges syndicales	7,6	8,73
Allègements de service	4,44	4,39
Mesures RH PE en pré-reclassement	1,8	1,8
TOTAL GENERAL	2607,8	2602,8

A.2.7 L'évolution des implantations et des retraits d'emploi

	Besoins	Ressources
Enseignement préélémentaire et élémentaire	16	34
Pôle d'appui à la Scolarité - PAS	1	
Remplacement	12	
Dotation rentrée 2025	5	
TOTAL	34	34

Les besoins en emplois correspondent aux implantations de postes dont les ouvertures de classes auxquels s'ajoute la dotation.

Les ressources correspondent aux moyens complémentaires et aux retraits de postes.

A.3 Les mesures de la carte scolaire

A.3.1 Le maintien d'un service public de proximité et la prise en compte de la ruralité

MESURES DE FERMETURE LEVEES PAR CIRCONSCRIPTION

Mesures levées avant les instances

Mesures levées lors du CSA-SD du 28 janvier

Mesure levée lors du CSA-SD du 4 février

Mesures levées lors du CSA-SD du 1^{er} juillet



A.3.2 Les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2025

Commune	Type d'école	Nom de l'école	Circonscription	Mesure	Motif
ALLONNES	E.M.PU	JULES FERRY	ALLONNES	Fermeture	EP/dédouement
BEAUMONT SUR SARTHE	E.P.PU		MAMERS	Ouverture	Démographie
CÉRANS FOULLETOURTE	E.E.PU	CAMILLE SOUCHU	LA FLÈCHE	Ouverture	Démographie
CHAMPAGNÉ	E.M.PU	PAULINE KERGOMARD	LE MANS EST	Fermeture	Démographie
COULAINES	E.P.PU	ALBERT CAMUS	LE MANS NORD COULAINES	Fermeture	Démographie
COULONGÉ	E.P.PU	GISÈLE HALIMI	LA FLÈCHE	Ouverture	Démographie
ECOMMOY	E.M.PU	SAINT EXUPERY	MONTVAL SUR LOIR	Ouverture	Démographie
GUÉCÉLARD	E.P.PU	RENÉ CASSIN	ALLONNES	Fermeture	Démographie
LA FLÈCHE	E.P.PU	JULES FERRY	LA FLÈCHE	Fermeture	Démographie
LA FLÈCHE	E.P.PU	LOUIS PASTEUR	LA FLÈCHE	Fermeture	Démographie
LAIGNÉ EN BELIN	E.P.PU	JEAN BAPTISTE GALAN	MONTVAL SUR LOIR	Ouverture	Démographie
LE LUDE	E.E.PU	GEORGES BRASSENS	LA FLÈCHE	Fermeture	Démographie
LE MANS	E.M.PU	ARTHUR RIMBAUD	LE MANS EST	Fermeture	EP/dédouement
LE MANS	E.E.PU	CAMILLE CLAUDEL	LE MANS NORD COULAINES	Fermeture	Démographie
LE MANS	E.M.PU	CLAUDE BERNARD	LE MANS EST	Fermeture	EP/dédouement
LE MANS	E.M.PU	DOCTEUR CALMETTE	LE MANS SUD	Fermeture	EP/dédouement
LE MANS	E.M.PU	GERMAIN PILON	LE MANS NORD COULAINES	Ouverture	Démographie
LE MANS	E.E.PU	JULES FERRY	LE MANS SUD	Ouverture	EP/dédouement
LE MANS	E.M.PU	JULES FERRY	LE MANS SUD	Fermeture	EP/dédouement
LE MANS	E.M.PU	LA MADELEINE	LE MANS NORD COULAINES	Ouverture	Démographie
LE MANS	E.M.PU	LUCIE AUBRAC	LE MANS NORD COULAINES	Fermeture	Démographie
LE MANS	E.M.PU	MONTAIGU	ALLONNES	Ouverture	Démographie
LE MANS	E.M.PU	NINA SIMONE	LE MANS EST	Fermeture	Démographie
LE MANS	E.E.PU	PAUL ÉLUARD SABLONNIÈRE	LE MANS EST	Fermeture	EP/dédouement
LE MANS	E.P.PU	RENÉ DESCARTES	LE MANS OUEST	Fermeture	Démographie
LE MANS	E.M.PU	VIVALDI	LE MANS SUD	Fermeture	EP/dédouement
LOUÉ	E.E.PU		SABLÉ SUR SARTHE	Ouverture	Démographie
LUCEAU	E.P.PU	LES LUCIOLES	MONTVAL SUR LOIR	Fermeture	Démographie
MAMERS	E.E.PU	LOUIS PASTEUR	MAMERS	Fermeture	Démographie
MAROLLES LES BRAULTS	E.M.PU	LE PETIT PRINCE	MAMERS	Ouverture	Démographie
MAYET	E.M.PU	SAINT EXUPERY	LA FLÈCHE	Fermeture	Démographie
NOGENT SUR LOIR	E.E.PU	RPI 18	MONTVAL SUR LOIR	Fermeture	Démographie
NOYEN SUR SARTHE	E.E.PU	PIERRE ET MARIE CURIE	LA FLÈCHE	Fermeture	Démographie
PARIGNÉ L'ÉVÊQUE	E.M.PU	AMSTRAMGRAM	LE MANS SUD	Fermeture	Démographie
ROUESSÉ VASSÉ	E.P.PU	RPI 58	MAMERS	Fermeture	Démographie
ROUILLON	E.P.PU		ALLONNES	Fermeture	Démographie
SABLÉ SUR SARTHE	E.P.PU	GILLES MÉNAGE	SABLÉ SUR SARTHE	Ouverture	Démographie
SABLÉ SUR SARTHE	E.P.PU	SAINT EXUPÉRY	SABLÉ SUR SARTHE	Ouverture	EP/dédouement
SAINT GERVAIS EN BELIN	E.E.PU	ROLAND DERET	MONTVAL SUR LOIR	Fermeture	Démographie
SAINT MARS D'OUTILLÉ	E.M.PU	LA PASTOURELLE	MONTVAL SUR LOIR	Fermeture	Démographie
SAINT MARS LA BRIÈRE	E.E.PU	CLAUDE CHAPPE	LE MANS EST	Fermeture	Démographie
STE JAMME SUR SARTHE	E.P.PU	CASIMIR ROUZAY	LE MANS NORD COULAINES	Fermeture	Démographie
SARGÉ LÈS LE MANS	E.E.PU	MAURICE GENEVOIX	LE MANS NORD COULAINES	Fermeture	Démographie
SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE	E.E.PU	JACQUES PRÉVERT	LE MANS EST	Ouverture	Démographie
SOUVIGNÉ SUR SARTHE	E.P.PU	VAL DE TAUDE	SABLÉ SUR SARTHE	Fermeture	Démographie
SPAY	E.E.PU	ALBERT GRÉGOIRE	ALLONNES	Fermeture	Démographie
TÉLOCHÉ	E.M.PU	CROQUE LUNE	ALLONNES	Ouverture	Démographie
VAL DE LA HUNE	E.P.PU		MONTVAL SUR LOIR	Fermeture	Démographie
VILLAINES SOUS LUCÉ	E.P.PU	LA CRAIE DES CHAMPS	MONTVAL SUR LOIR	Ouverture	Démographie
YVRÉ LE POLIN	E.M.PU	AU FIL DU CASSEAU	LA FLÈCHE	Fermeture	Démographie

A.4. Observatoire des dynamiques rurales

Une instance départementale de dialogue, de concertation et de pilotage

L'observatoire des dynamiques rurales constitue une des mesures du Plan France Ruralité, lancé en juin 2023 par la première Ministre, avec pour objectif principal de donner une visibilité sur l'évolution de la carte scolaire :

- partager des constats objectivés et des perspectives sur l'évolution démographique et sur les moyens associés ;
- identifier les dispositifs propres à accompagner le parcours de formation des élèves ;
- favoriser la cohérence des politiques publiques ;
- engager la réflexion sur des évolutions du réseau scolaire qui pourraient permettre de répondre aux évolutions attendues des effectifs tout en rappelant le principe d'annualité budgétaire qui s'applique aux finances de l'État.

L'observatoire est coprésidé par le Préfet du département et l'IA-DASEN, il réunit les représentants du Conseil Départemental et du Conseil Régional, les présidents d'EPCI et les représentants des associations de maires. Des experts issus des services de l'état pourraient y être associés (INSEE, CAF, DDETS, DDT...).

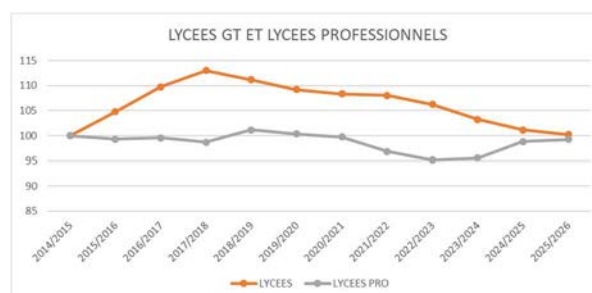
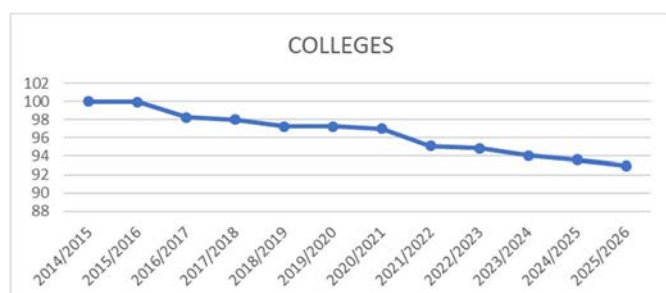
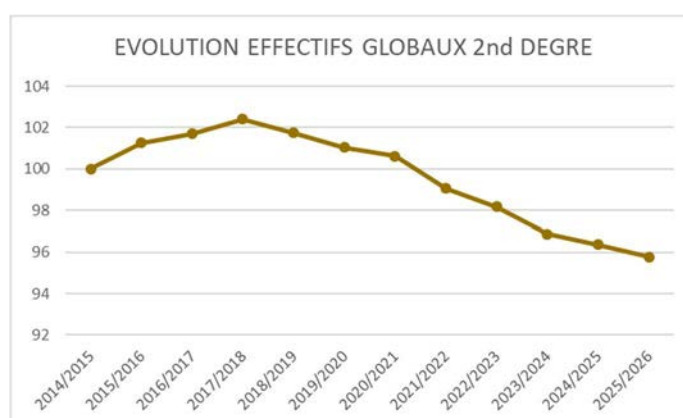
La première séance de l'observatoire s'est tenue le 31 janvier 2024 avant le CDEN préparant la carte scolaire de la rentrée 2024. La prochaine réunion est prévue au mois de novembre 2025.

B. Le second degré

B.1 Les effectifs

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES COLLEGES (Y COMPRIS ULIS ET SEGPA), LYCEES (Y COMPRIS POST BAC)

ANNEE	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
COLLEGES	22761	22369	22317	22144	22142	22094	21656	21595	21419	21313	21169
LYCEES GT	11517	12069	12428	12222	12004	11910	11874	11681	11351	11115	11016
LYCEES PRO.	4273	4283	4246	4353	4318	4290	4167	4096	4112	4250	4269
EREA	122	117	112	137	121	128	127	118	112	123	118
TOTAL	38673	38838	39103	38856	38585	38422	37824	37490	36994	36801	36572



B.2 Structures et moyens

ENSEIGNEMENT GENERAL + ULIS																
Commune	Etablissement	6ème	div	moy 6e	5ème	div	moy 5e	4ème	div	moy 4e	3ème	div	moy 3e	Total	NB DIV	Moy
		6e			5e			4e			3e					Gal
																Élèves
ALLONNES	JOHN KENNEDY	68	3	22,67	87	4	21,75	76	3	25,33	121	5	24,2	352	15	23,47
ALLONNES	LE MARIN	84	4	21	93	4	23,25	83	4	20,75	89	4	22,25	349	16	21,81
ANCINNES	NORMANDIE-MAINE	67	3	22,33	99	4	24,75	81	3	27	75	3	25	322	13	24,77
ARNAGE	HENRI LEFEUVRE	127	5	25,4	118	4	29,5	119	4	29,75	101	4	25,25	465	17	27,35
BALLON	RENE CASSIN	66	3	22	84	3	28	72	3	24	83	3	27,67	305	12	25,42
BEAUMONT-SUR-SARTHE	LE JONCHERAY	43	2	21,5	60	2	30	71	3	23,67	63	3	21	237	10	23,7
BESSE-SUR-BRAYE	COURTANVAUX	27	2	13,5	44	2	22	29	1	29	30	1	30	130	6	21,67
BONNETABLE	LA FORESTERIE	126	5	25,2	107	4	26,75	119	5	23,8	111	4	27,75	463	18	25,72
BOULOIRE	G.APOLLINAIRE	107	4	26,75	84	3	28	97	4	24,25	101	4	25,25	389	15	25,93
CERANS-FOULLETOUTRE	PIERRE BELON	74	3	24,67	60	2	30	72	3	24	72	3	24	278	11	25,27
CHAMPAGNE	WILBUR WRIGHT	133	5	26,6	119	5	23,8	126	5	25,2	124	4	31	502	19	26,42
CHANGE	JACQUES PELETIER	84	3	28	84	3	28	81	3	27	79	3	26,33	328	12	27,33
CONLIE	ANDRE PIOGER	81	3	27	76	3	25,33	76	3	25,33	66	3	22	299	12	24,92
CONNERRE	FRANCOIS GRUDE	133	5	26,6	178	6	29,67	160	6	26,67	129	5	25,8	600	22	27,27
COULAINES	JEAN COCTEAU	125	5	25	116	4	29	139	5	27,8	104	4	26	484	18	26,89
ECOMMOY	ALFRED DE MUSSET	131	5	26,2	128	5	25,6	139	5	27,8	102	4	25,5	500	19	26,32
FRESNAY-SUR-SARTHE	LEO DELIBES	69	3	23	76	3	25,33	68	3	22,67	67	3	22,33	280	12	23,33
LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR	PIERRE DE RONSARD	37	2	18,5	42	2	21	35	2	17,5	38	2	19	152	8	19
LA FERTE-BERNARD	GEORGES DESNOS	156	6	26	162	6	27	193	7	27,57	131	5	26,2	642	24	26,75
LA FLECHE	LE VIEUX CHENE	107	4	26,75	87	3	29	107	4	26,75	97	4	24,25	398	15	26,53
LA FLECHE	PETIT VERSAILLES	110	4	27,5	101	4	25,25	95	4	23,75	92	4	23	398	16	24,88
LA SUZE-SUR-SARTHE	A.J.TROUVE-CHAUVEL	126	5	22,75	148	6	23,75	118	5	25,25	107	4	25,75	499	20	24,38
LE GRAND-LUCE	PAUL CHEVALIER	62	3	20,67	98	4	24,5	72	3	24	80	3	26,67	312	13	28
LE LUDE	LES QUATRE-VENTS	68	3	22,67	51	2	25,5	65	3	21,67	52	2	26	236	10	23,6
LE MANS	ALAIN FOURNIER	91	4	22,75	95	4	23,75	101	4	25,25	103	4	25,75	390	16	24,38
LE MANS	ALBERT CAMUS	81	3	27	83	3	27,67	86	3	28,67	86	3	28,67	336	12	28
LE MANS	AMBROISE PARE	109	4	27,25	115	4	28,75	115	4	28,75	100	4	25	439	16	27,44
LE MANS	BERTHELOT	111	4	27,75	112	4	28	116	4	29	137	5	27,4	476	17	28
LE MANS	COSTA GAVRAS	90	4	22,5	81	4	20,25	78	3	26	73	3	24,33	322	14	23
LE MANS	JEAN DE L'EPINE	97	4	24,25	129	5	25,8	134	5	26,8	136	5	27,2	496	19	26,11
LE MANS	LA MADELEINE	113	5	22,6	113	4	28,25	109	4	27,25	117	4	29,25	452	17	26,59
LE MANS	LEON TOLSTOI	59	3	19,67	72	3	24	72	3	24	67	3	22,33	270	12	22,5
LE MANS	BERENGERE DE NAVARRE	64	3	21,33	51	2	25,5	65	3	21,67	81	3	27	261	11	23,73
LE MANS	PIERRE GILLES DE G.	116	5	23,2	101	4	25,25	91	4	22,75	96	4	24	404	17	23,76
LE MANS	ROGER VERCEL	89	4	22,25	101	4	25,25	100	4	25	69	3	23	359	15	23,93
LE MANS	JOSEPHINE BAKER	93	4	23,25	82	4	20,5	98	4	24,5	102	4	25,5	375	16	23,44
LE MANS	VIEUX COLOMBIER	112	4	28	134	5	26,8	97	4	24,25	105	4	26,25	448	17	26,35
LE MANS	JOSEPH WEISMANN	75	3	25	82	3	27,33	98	4	24,5	99	4	24,75	354	14	25,29
LOUE	BELLE-VUE	99	4	24,75	108	4	27	96	4	24	100	4	25	403	16	25,19
MAMERS	MAUBOUSSIN	74	3	24,67	103	4	25,75	88	3	29,33	73	3	24,33	338	13	26
MAROLLES-LES-BRAULTS	JEAN MOULIN	42	2	21	39	2	19,5	49	2	24,5	37	2	18,5	167	8	20,88
MAYET	BOUTELOUP	55	2	27,5	49	2	24,5	73	3	24,33	32	2	16	209	9	23,22
MONTVAL	DE BERCE	104	4	26	94	4	23,5	103	4	25,75	96	4	24	397	16	24,81
MOULINS-LE-CARBONNEL	DES ALPES MANCELLES	75	3	25	69	3	23	70	3	23,33	66	3	22	280	12	23,33
MULSANNE	BOLLEE	140	5	28	108	4	27	75	3	25	83	3	27,67	406	15	27,07
NOYEN/SARTHE	MARCEL PAGNOL	106	4	26,5	104	4	26	101	4	25,25	104	4	26	415	16	25,94
PARIGNE-L'EVEQUE	LOUIS CORDELET	109	4	27,25	120	4	30	106	4	26,5	94	4	23,5	429	16	26,81
PONTVALLAIN	JACQUES PREVET	82	3	27,33	86	3	28,67	77	3	25,67	69	3	23	314	12	26,17
SABLE-SUR-SARTHE	SIMONE VEIL	87	4	21,75	124	5	24,8	124	5	24,8	90	4	22,5	425	18	23,61
SABLE-SUR-SARTHE	PIERRE REVERDY	108	4	27	115	4	28,75	116	4	29	116	4	29	455	16	28,44
SAINT-CALAIS	JULES FERRY	49	2	24,5	51	2	25,5	46	2	23	54	2	27	200	8	25
SAINT-COSME-EN-VAIRAIS	VERON DE FORBONNAIS	66	3	22	38	2	19	37	2	18,5	50	2	25	191	9	21,22
SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE	JEAN ROSTAND	146	6	24,33	159	6	26,5	100	4	25	111	4	27,75	516	20	25,8
SILLE-LE-GUILLAUME	PAUL SCARRON	50	2	25	42	2	21	66	3	22	49	2	24,5	207	9	23
VIBRAYE	GABRIEL GOUSSAULT	82	3	27,33	94	4	23,5	73	3	24,33	71	3	23,67	320	13	24,62
YVRE-L'EVEQUE	PASTEUR	97	4	24,25	79	3	26,33	82	3	27,33	79	3	26,33	337	13	25,92
	TOTAL	5082	206	24,67	5235	203	25,79	5135	203	25,3	4859	193	25,18	20311	805	25,23

DONT ULIS					Total
Dont 6e	Dont 5e	Dont 4e	Dont 3e		
0	3	4	6	13	
4	3	2	4	13	
				0	
3	2	0	0	5	
1	4	3	5	13	
2	5	2	4	13	
				0	
				0	
				0	
				0	
2	4	3	4	13	
1	1	2	2	6	
2	3	3	5	13	
				0	
3	4	3	3	13	
				0	
0	3	3	4	10	
				0	
0	5	4	3	12	
3	2	4	4	13	
				0	
1	4	4	4	13	
3	1	4	4	12	
				0	
1	3	3	6	13	
				0	
				0	
3	4	3	3	13	
1	3	3	3	10	
2	4	3	5	14	
				0	
2	3	4	4	13	
3	3	3	4	13	
				0	
				0	
4	2	1	3	10	
				0	
4	3	2	0	9	
3	5	4	1	13	
				0	
3	2	4	3	12	
3	3	3	4	13	
1	4	4	4	13	
				0	
				0	
3	4	3	3	13	
64	98	93	104	359	

SEGPA						Total	NB DIV
6ème	5ème	4ème	3ème				
15	16	16	16	63		4	
				0			
				0			
				0			
10	16	9	16	51		4	
				0			
				0			
12	16	12	14	54		4	
				0			
				0			
16	16	15	12	59		4	
				0			
				0			
				0			
14	16	15	15	60		4	
				0			
16	32	16	27	91		6	
				0			
				0			
				0			
12	16	16	14	58		4	
				0			
				0			
16	16	16	16	64		4	
				0			
16	16	16	16	64		4	
				0			
13	16	15	16	60		4	
				0			
				0			
2	16	16	14	48		4	
				0			
				0			
13	16	16	15	60		4	
				0			
				0			
186	238	210	221	855		58	

B.2.1 Les taux d'encadrement

ÉVOLUTION DES TAUX D'ENCADREMENT 2ND DEGRE

	H/E ens gen	H/E avec ulis et segpa	E/D ens gen
2020	1,36	1,28	24,61
2021	1,36	1,29	24,66
2022	1,36	1,29	24,63
2023	1.36	1.29	24.59
2024	1.38	1.30	24,84
2025	1,4	1,32	24,78

B.3 Le bilan de l'orientation et de l'affectation

B.3.1 Les élèves entrants avec du retard en 6^{ème}

PUBLIC	DÉPARTEMENT	ACADÉMIE	FRANCE
Avance	1,7%	2%	NC
À l'heure	93,2%	91,7%	NC
Retard 1 an	5,1%	6,3%	NC
Retard 2 ans	0	0	NC

B.3.2 Les élèves orientés en 6^{ème} SEGPA

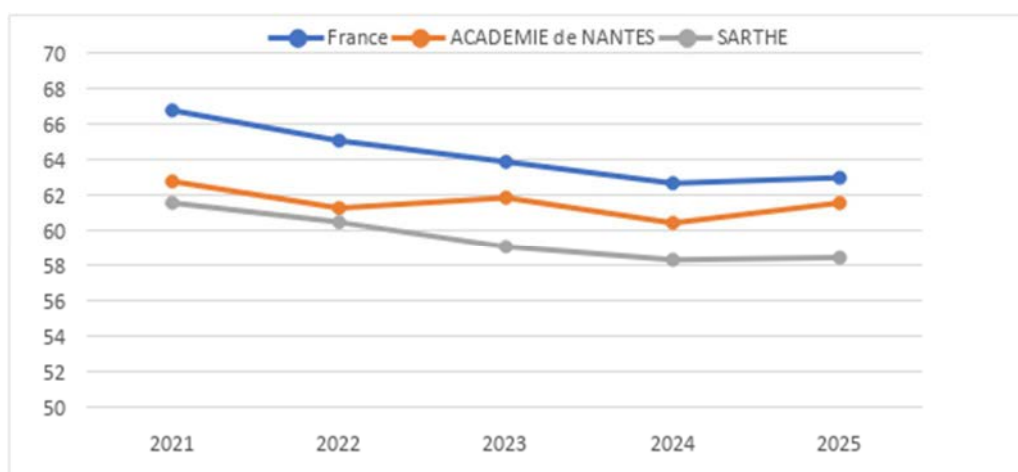
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
SARTHE	222	202	223	206	230	208

Remarque : la fluctuation du nombre total d'élèves de 6^{ème} une année sur deux s'explique par l'organisation de la SEGPA du collège Petit Versailles à La Flèche, qui accueille 32 élèves les années paires et 16 élèves les années impaires.

B.3.3 Les décisions d'orientation à l'issue de la classe de 3^{ème}

Les décisions d'orientation vers la seconde générale et technologique depuis 2021 (hors 3^{ème} Prépa-métiers et 3^{ème} SEGPA) :

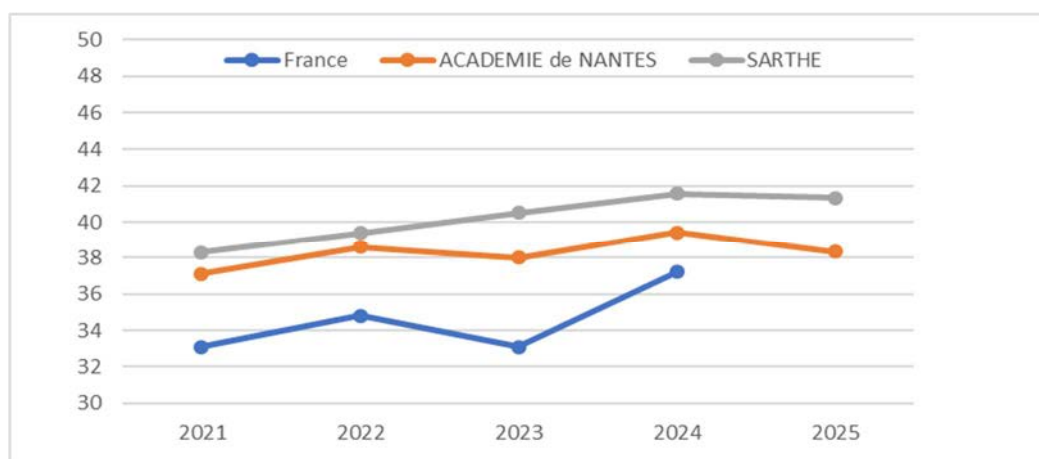
	2021	2022	2023	2024	2025
FRANCE	66,9%	65,2%	64,6%	62,8%	63,1%
ACADÉMIE DE NANTES	62,9%	61,4%	61,99%	60,57%	61,68%
SARTHE	61,7%	60,6%	59,2%	58,44%	58,55%



B.3.4 Les décisions d'orientation de la 3^{ème} générale vers la voie professionnelle

Les décisions d'orientation de la 3^{ème} générale (hors 3^{ème} Prépa-métiers et 3^{ème} SEGPA) vers la voie professionnelle (en pourcentages) :

	2021	2022	2023	2024	2025
FRANCE	33,1%	34,8%	33,1%	37,2%	NC
ACADÉMIE DE NANTES	37,1%	38,6%	38,01%	39,43%	38.32%
SARTHE	38,3%	39,4%	40,5%	41,56%	41.35%



Le bilan des commissions d'appel post 3^{ème}

APPEL 3^{ème} – SATISFAITS

	2021	2022	2023	2024	2025
FRANCE	27.4%	29.6%	NC	42,4%	NC
ACADÉMIE DE NANTES	42,6%	50%	14,29%	28,89%	NC
SARTHE	63.6%	35.7%	12,12%	45,45%	46.2%

APPEL 2^{nde} - SATISFAITS

	2021	2022	2023	2024	2025
SARTHE	75%	64.5%	55,6%	47.8%	85.7%

Élèves redoublants en 3^{ème} générale depuis 2021

	2021	2022	2023	2024	2025
ACADÉMIE DE NANTES	1,9%	2,5%	2,5%	2,5%	3%
SARTHE	1,8%	2%	2,6%	2,4%	2,5%

B.3.5 Les dérogations en collège

	Rentrée 2024				Rentrée 2025			
Niveaux	Nb demandes	% demandes / effectifs prévus	Nb d'accords	% de satisfaction	Nb demandes	% demandes / effectifs prévus	Nb d'accords	% de satisfaction
6 ^{ème}	498	9,7%	400	80.3%	465	8.9%	418	89.9%
5 ^{ème} 4 ^{ème} 3 ^{ème}	100	0,7%	88	88%	144	0.9%	124	86.1%

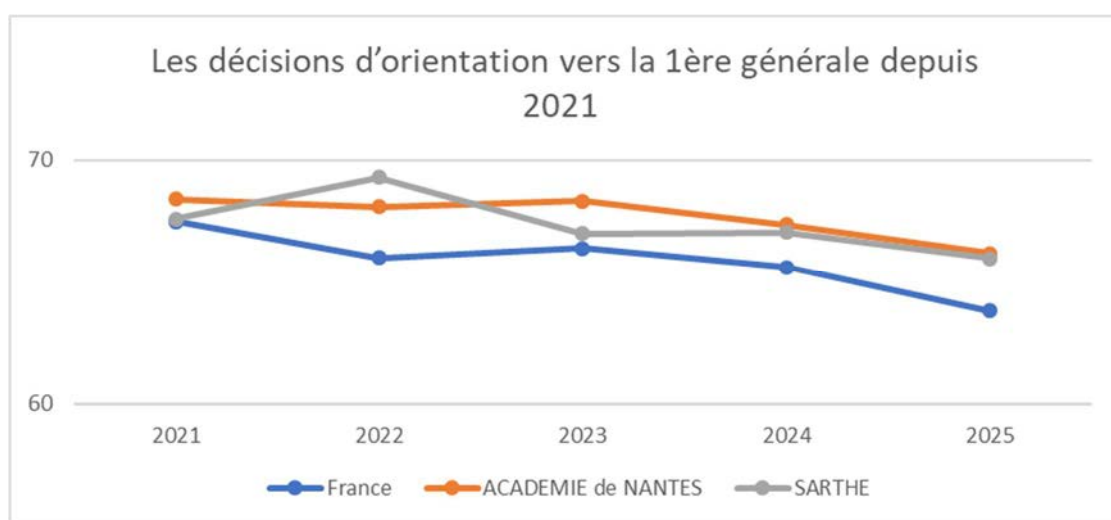
Détail des dérogations à l'entrée de la 6^{ème} (données après l'examen des recours gracieux)

Dérogations entrée en 6 ^{ème} - rentrée 2025 - après examen des recours gracieux						
Code UAI	Patronyme	Ville	Nombre d'élèves avec une dérogation entrante	Nombre de dérogations entrantes accordées	Nombre d'élèves avec une dérogation sortante	Nombre de dérogations sortantes accordées
0720001K	JOHN KENNEDY	ALLONNES	11	10	23	22
0721224P	LE MARIN	ALLONNES	22	21	20	18
0720002L	NORMANDIE-MAINE	ANCINNES	14	14	2	2
0720903R	HENRI LEFEUVRE	ARNAGE	15	14	7	6
0720004N	RENE CASSIN	BALLON-SAINT MARS	1	1	8	8
0720904S	LE JONCHERAY	BEAUMONT-SUR-SARTHE	5	5	1	1
0721089T	COURTANVAUX	BESSE-SUR-BRAYE	0	0	2	2
0721093X	LA FORESTERIE	BONNETABLE	1	1	3	3
0720007S	GUILLAUME APOLLINAIRE	BOULOIRE	2	2	4	4
0721483W	PIERRE BELON	CERANS-FOULLETOUTTE	4	4	0	0
0721086P	WILBUR WRIGHT	CHAMPAGNE	4	4	10	10
0721477P	JACQUES PELETIER	CHANGE	1	1	3	3
0720920J	RAPHAEL ELIZE	CHANGE	0	0	0	0
0720014Z	ANDRE PIOGER	CONUE	1	0	2	2
0720015A	FRANCOIS GRUDE	CONNERRE	0	0	11	11
0720906U	JEAN COCTEAU	COULAINES	14	14	6	6
0721043T	ALFRED DE MUSSET	ECOMMOY	2	2	3	1
0720019E	LEO DELIBES	FRESNAY-SUR-SARTHE	2	2	5	4
0720011W	PIERRE DE RONSARD	LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR	3	3	0	0
0721364S	GEORGES DESNOS	LA FERTE-BERNARD	15	13	1	0
0720062B	LE VIEUX CHENE	LA FLECHE	25	25	17	17
0720023J	PETIT VERSAILLES	LA FLECHE	22	22	14	14
0720905T	A.J.TROUVE-CHAUVEL	LA SUZE-SUR-SARTHE	4	4	3	3
0721044U	PAUL CHEVALLIER	LE GRAND-LUCE	4	4	5	4
0721226S	LES QUATRE-VENTS	LE LUDE	0	0	9	8
0720081X	ALAIN-FOURNIER	LE MANS	9	0	16	15
0720800D	ALBERT CAMUS	LE MANS	27	26	11	10
0720040C	AMBROISE PARE	LE MANS	7	7	21	17
0721262F	BERENGERE DE NAVARRE	LE MANS	17	17	8	4
0721363R	BERTHELOT	LE MANS	26	26	12	11
0720987G	COSTA-GAVRAS	LE MANS	3	2	9	8
0720799C	JEAN DE L'EPINE	LE MANS	7	7	10	7
0721090U	JOSEPH WEISMANN	LE MANS	18	18	8	8
0720797A	JOSEPHINE BAKER	LE MANS	17	2	9	7
0720986F	LA MADELINE	LE MANS	11	7	5	5
0720798B	LE VIEUX COLOMBIER	LE MANS	13	11	2	1
0720068H	LEON TOLSTOI	LE MANS	5	5	19	19
0720902P	PIERRE GILLES DE GENNES	LE MANS	4	4	36	24
0720038A	ROGER VERCEL	LE MANS	17	17	7	7
0720024K	BELLE-VUE	LOUE	4	4	3	2
0720069J	ALEXANDRE MAUBOUSSIN	MAMERS	7	7	7	7
0720043F	JEAN MOULIN	MAROLLES-LES-BRAULTS	0	0	3	3
0720988H	SUZANNE BOUTELOUP	MAYET	2	1	9	9
0720067G	DE BERCE	MONTVAL-SUR-LOIR	8	8	6	6
0720046J	DES ALPES MANCELLES	MOULINS-LE-CARBONNEL	11	10	4	4
0721281B	BOLLEE	MULSANNE	2	0	7	7
0721263G	MARCEL PAGNOL	NOYEN-SUR-SARTHE	8	7	12	12
0720847E	LOUIS CORDELET	PARIGNE-L' EVEQUE	5	3	0	0
0721304B	JACQUES PREVERT	PONTVALLAIN	2	2	4	4
0720070K	PIERRE REVERDY	SABLE-SUR-SARTHE	27	26	10	9
0720989J	SIMONE VEIL	SABLE-SUR-SARTHE	3	3	20	20
0720051P	JULES FERRY	SAINT-CALAIS	4	4	1	1
0720053S	VERON DE FORBONNAIS	SAINT-COSME-EN-VAIRAIS	4	3	3	3
0721042S	JEAN ROSTAND	SAINT-JAMME-SUR-SARTHE	3	3	8	7
0721365T	PAUL SCARRON	SILLE-LE-GUILLAUME	2	2	1	1
0720058X	GABRIEL GOUSSAULT	VIBRAYE	6	6	4	3
0721225R	PASTEUR	YVRE-L' EVEQUE	14	14	0	0
TOTAL			465	418	434	390
ORNE			14	11	21	20
MAYENNE			6	6	2	2
LOIR-ET-CHER			0	0	0	0
INDRE-ET-LOIRE			1	1	0	0
EURE-ET-LOIRE			9	9	0	0
MAINE-ET-LOIRE			1	1	0	0
TOTAL AUTRES DEPARTEMENTS			31	28	23	22

B.3.6 Les décisions d'orientation après la classe de 2^{nde} Générale et Technologique

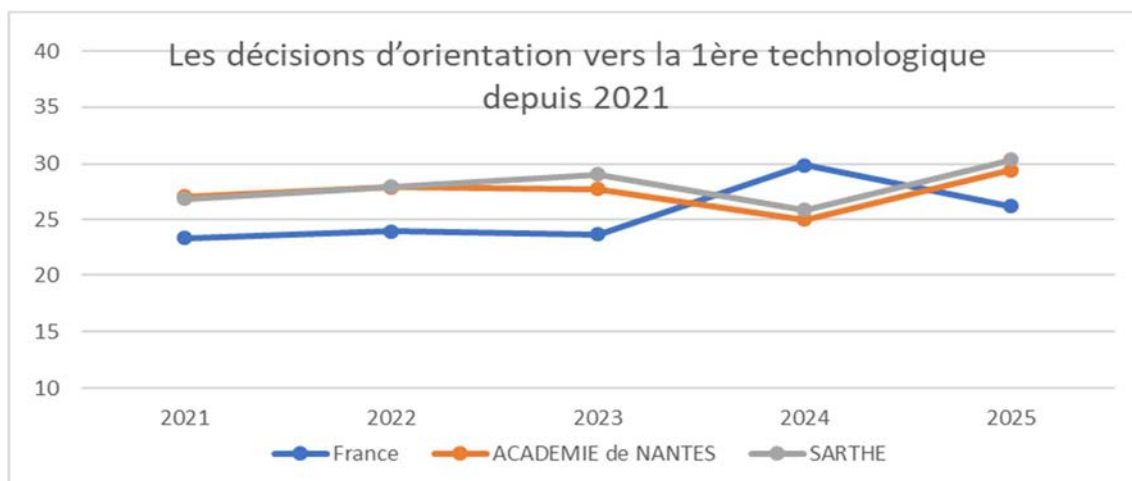
Les décisions d'orientation vers la 1^{ère} générale depuis 2021

	2021	2022	2023	2024	2025
FRANCE	67,1%	65,6%	66,4%	65,6%	63,8%
ACADÉMIE DE NANTES	68.4%	68.1%	68,32%	67,37%	66,19%
SARTHE	67.6%	69.3%	67,1%	67,04%	65,97%



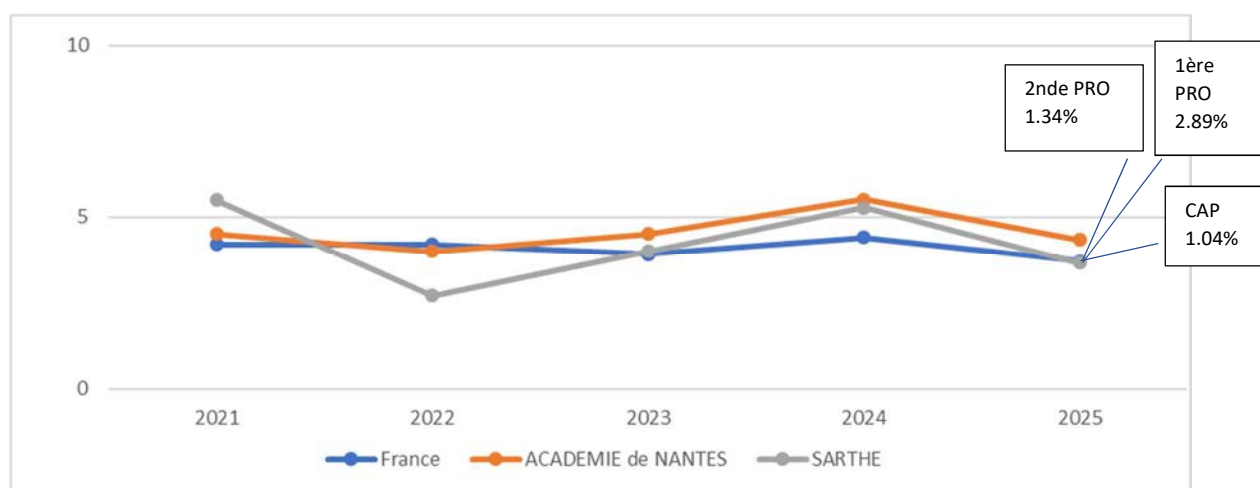
Les décisions d'orientation vers la 1^{ère} technologique depuis 2021

	2021	2022	2023	2024	2025
FRANCE	23,4%	24,0%	23,7%	29,9%	26,2%
ACADÉMIE DE NANTES	27.1%	27.9%	27,78%	25%	29,47%
SARTHE	26.9%	28%	29.09%	25.92%	30,38%



Les demandes des familles de réorientation vers la voie professionnelle à l'issue de la 2GT depuis 2021 :

	2021	2022	2023	2024	2025
FRANCE	4.2%	4.2%	3,9%	4,4%	3,7%
ACADÉMIE DE NANTES	4.5%	4%	4,5%	5,51%	4,34%
SARTHE	5.5%	2.7%	4%	5,27%	3,65%



Élèves maintenus en 2^{nde} depuis 2021

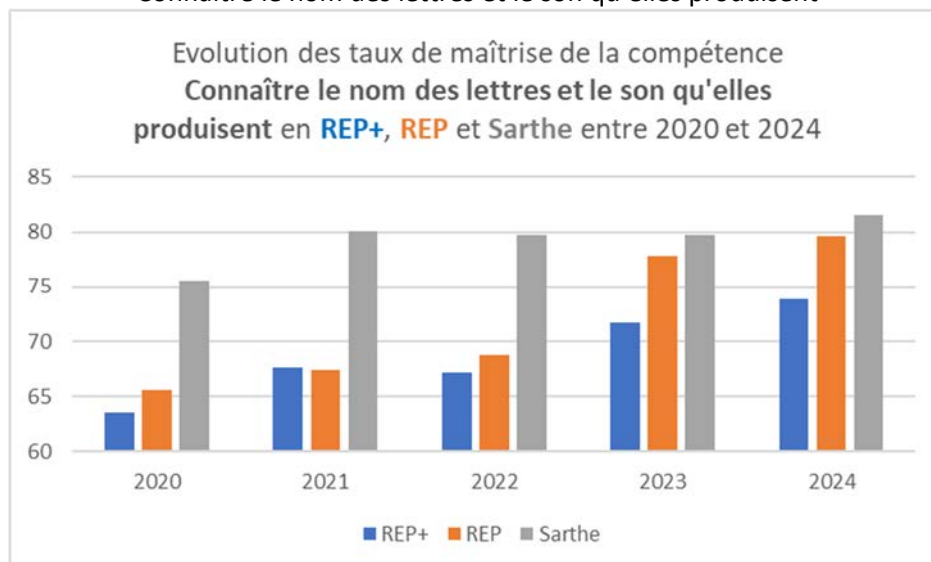
	2021	2022	2023	2024	2025
FRANCE	2,9 %	3,1 %	2,9 %	NC	NC
ACADÉMIE DE NANTES	2,4 %	2,8 %	2,6 %	3,1 %	2,9%
SARTHE	2,6 %	3 %	2,8 %	3,2 %	2,4%

C. Maîtrise des savoirs fondamentaux

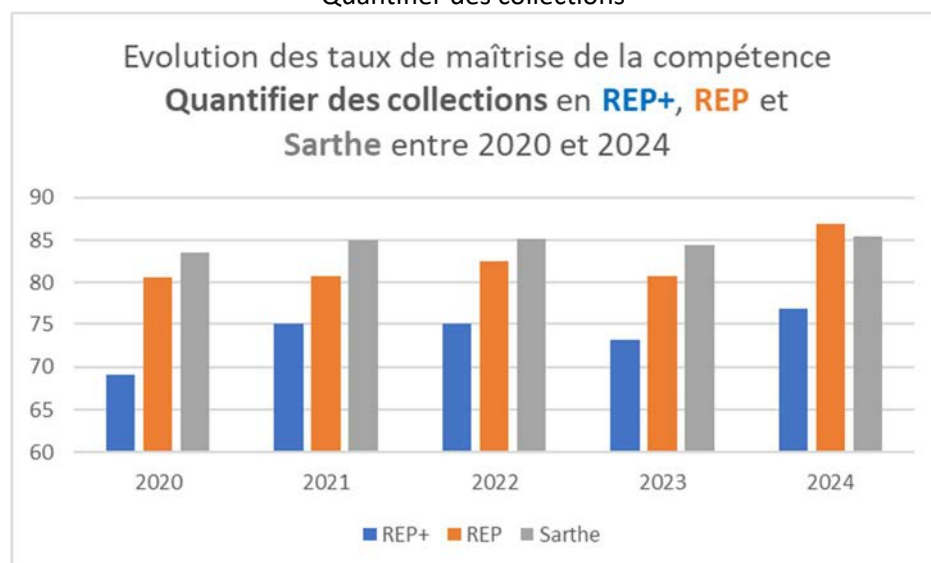
C.1 Des compétences prédictives¹ issues des évaluations nationales CP, CE1 et CM1 de 2020 à 2024

Taux de réussite sur les items début CP

Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent



Quantifier des collections²



Les efforts à poursuivre pour les élèves de CP portent sur :

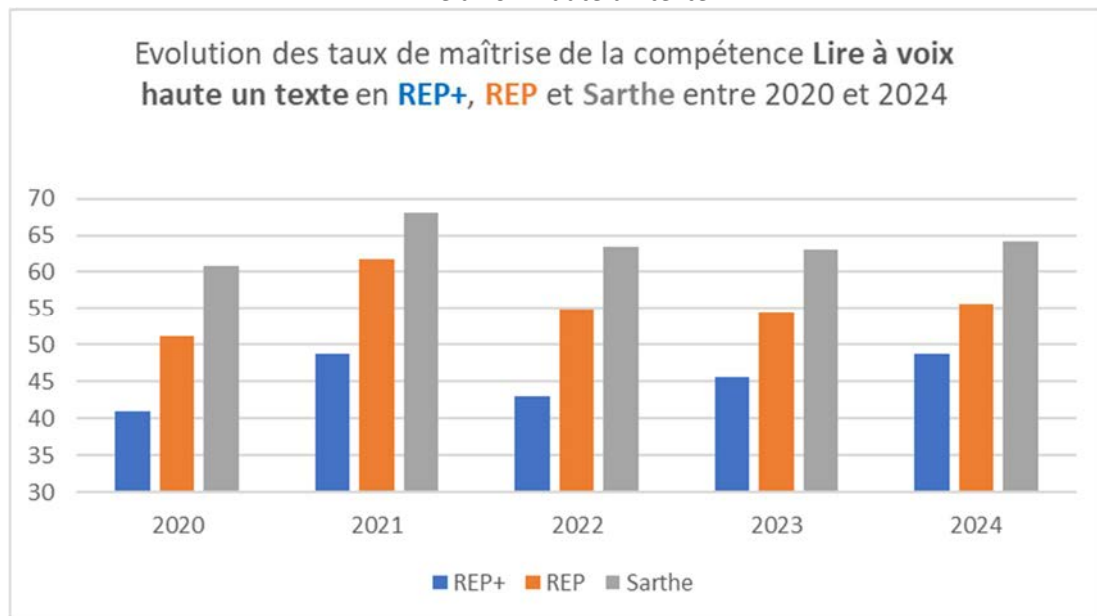
- La compréhension d'un mot à l'oral ;
- La résolution de problème.

¹ Les compétences prédictives : Ce sont les compétences dont la maîtrise prédit une meilleure réussite dans la lecture et la construction du nombre

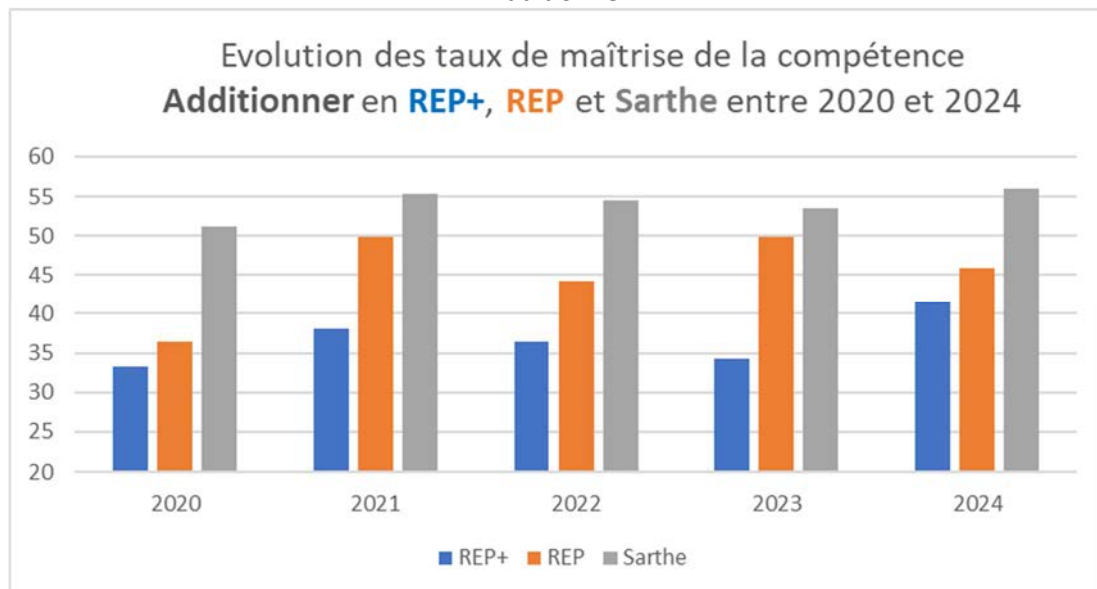
² Exemples : compter le nombre de balles dans un panier et entourer le nombre correspondant

Taux de réussite sur les items début CE1

Lire à voix haute un texte



Additionner

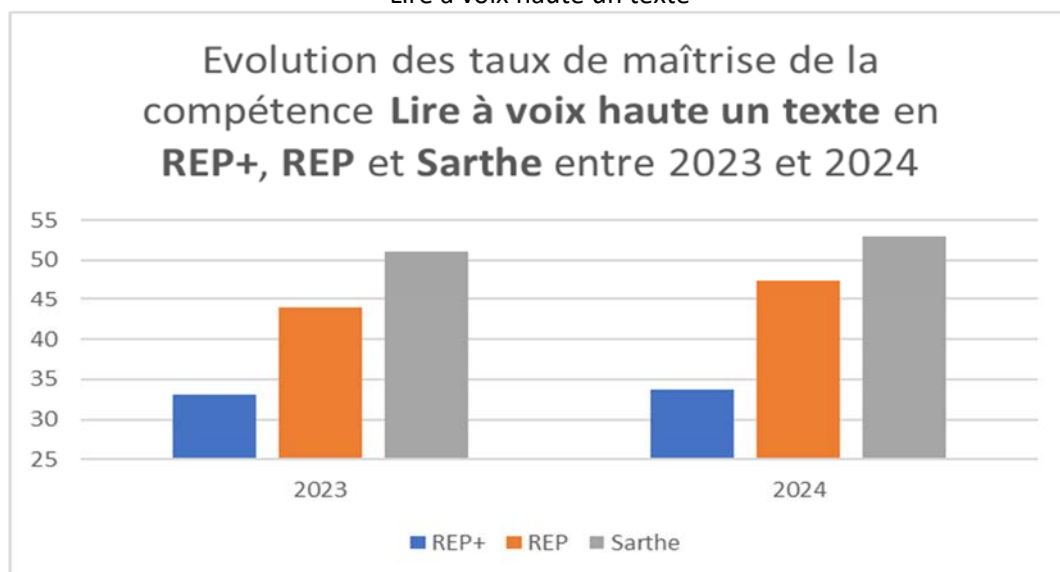


Les efforts à poursuivre pour les élèves de CE1 portent sur :

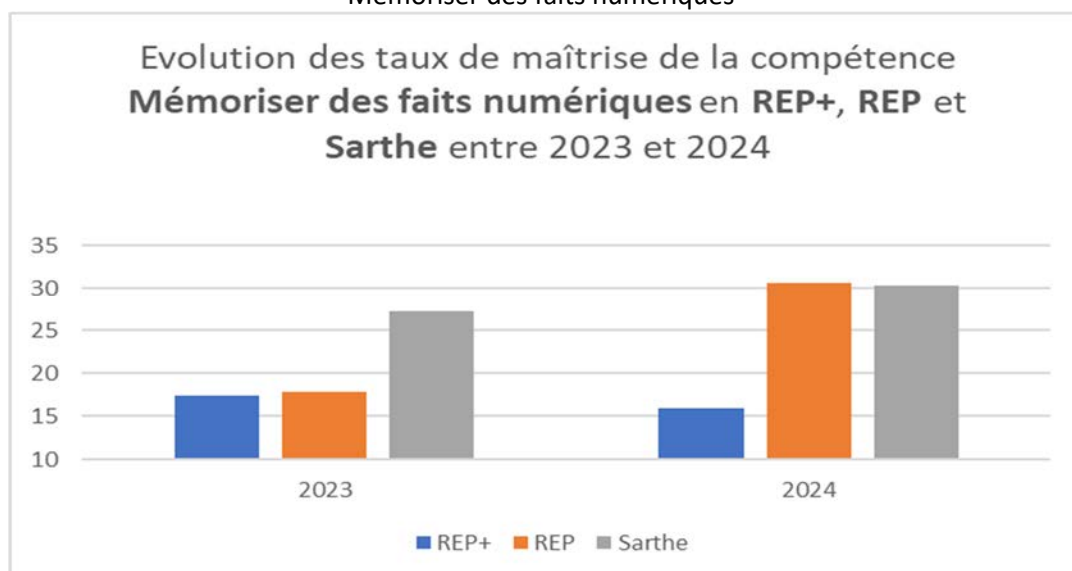
- La lecture
- calculer

Taux de réussite sur les items début CM1

Lire à voix haute un texte



Mémoriser des faits numériques¹



Les efforts à poursuivre pour les élèves de CM1 portent sur :

- La lecture ;
- calculer / mémoriser les faits numériques.

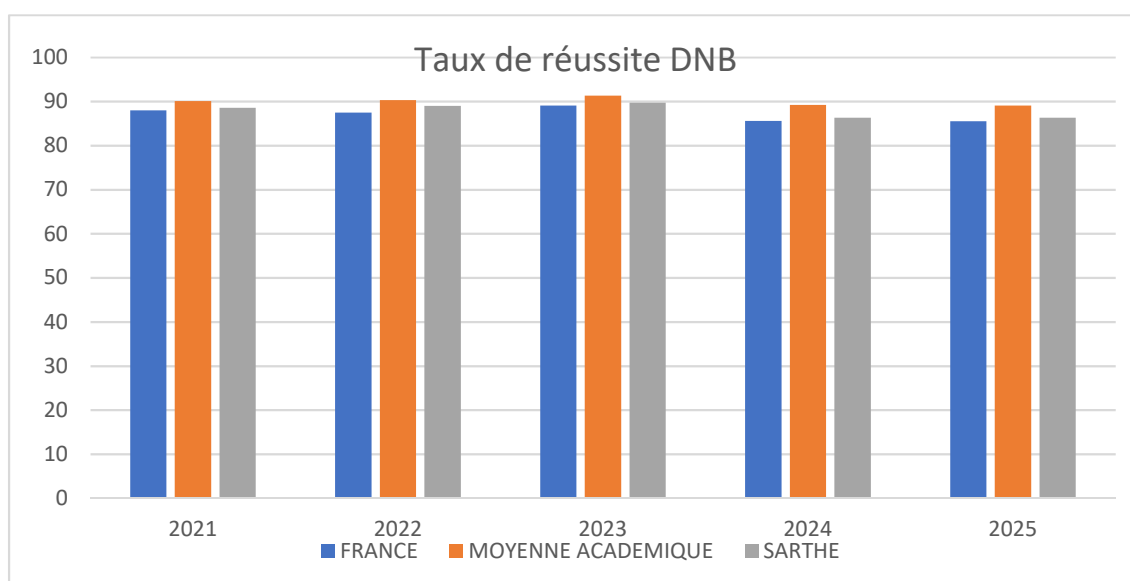
¹ les faits numériques en mathématiques : travail sur la mémorisation des tables d'addition, calculer une moitié, un double, calculer des compléments à 10 ; à 100...

C.2. La réussite aux examens

C.2.1 Taux de réussite au DNB

TAUX DE REUSSITE DNB

	FRANCE	MOYENNE ACADEMIQUE	SARTHE
2021	88%	90.1%	88.6%
2022	87.5%	90.3%	89%
2023	89.1%	91.3%	89.7 %
2024	85.6%	89.2%	86.3 %
2025	85.5%	89.1%	86.3 %



C.2.2 Le certificat d'aptitude professionnel (CAP)

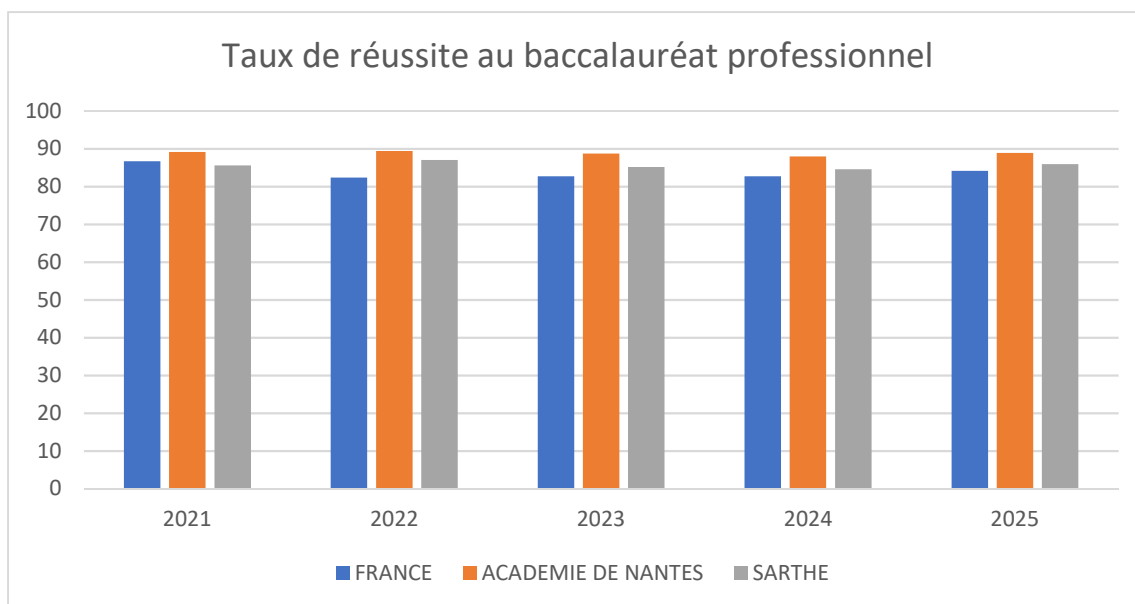
TAUX DE REUSSITE CAP

	2021	2022	2023	2024	2025
TAUX DE RÉUSSITE ACADÉMIQUE	88.7%	89.74%	89,6%	86,9%	86,1%
TAUX DE RÉUSSITE SARTHE	87.9%	89%	88,8%	85,1%	84,2%

C.2.3 Le Baccalauréat professionnel

TAUX DE REUSSITE AU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

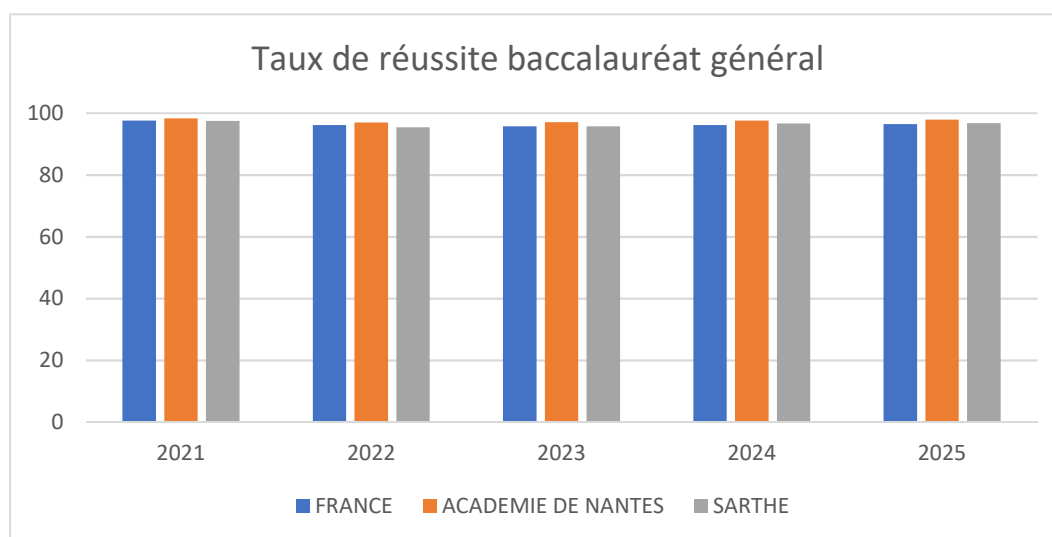
	FRANCE	ACADEMIE DE NANTES	SARTHE
2021	86,7 %	89,11 %	85,56 %
2022	82,3 %	89,35 %	87 %
2023	82,7 %	88,71 %	85,1 %
2024	82,7 %	87,9 %	84,5 %
2025	84.1 %	88,9 %	85.9 %



C.2.4 Le Baccalauréat général

TAUX DE REUSSITE AU BACCALAUREAT GENERAL

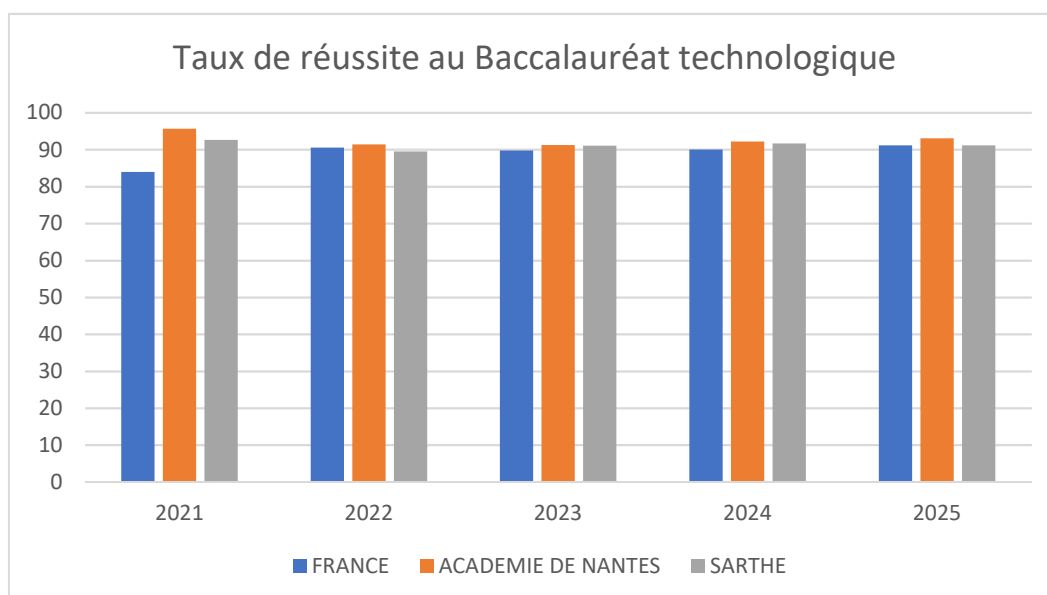
	FRANCE	ACADEMIE DE NANTES	SARTHE
2021	97,6 %	98,33 %	97,42 %
2022	96,1 %	96,95 %	95,34 %
2023	95,7 %	97 %	95,73 %
2024	96,1 %	97,6 %	96,6 %
2025	96,4 %	97,9 %	96,67%



C.2.5 Le Baccalauréat technologique

TAUX DE REUSSITE AU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

	FRANCE	ACADEMIE DE NANTES	SARTHE
2021	84 %	95,64 %	92,64 %
2022	90,6 %	91,43 %	89,56 %
2023	89,8 %	91,27 %	91,07 %
2024	90 %	92,2 %	91,7 %
2025	91.2 %	93,1 %	91,2 %

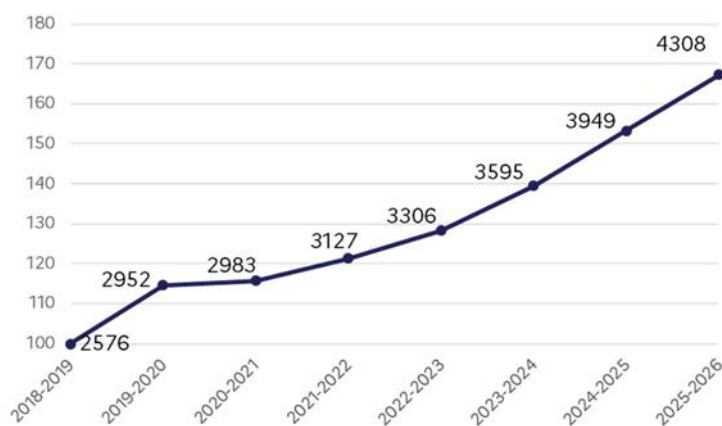


D. L'égalité des chances

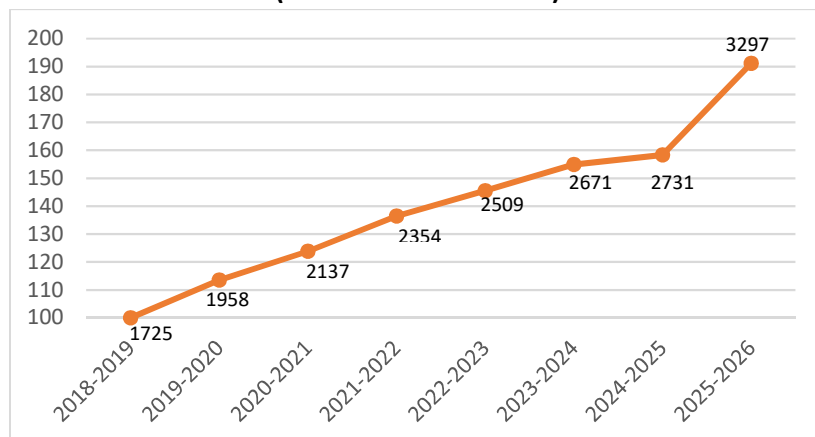
D.1 Les dispositifs de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

D.1.1 Les élèves

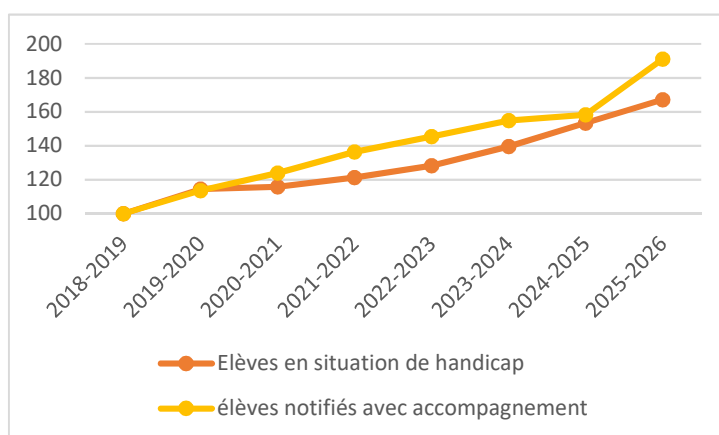
**Évolution du nombre d'élèves en situation de handicap
1er et 2nd degrés (évolution en base 100)**



**Évolution du nombre d'élèves avec notification d'accompagnement AESH
(évolution en base 100)**

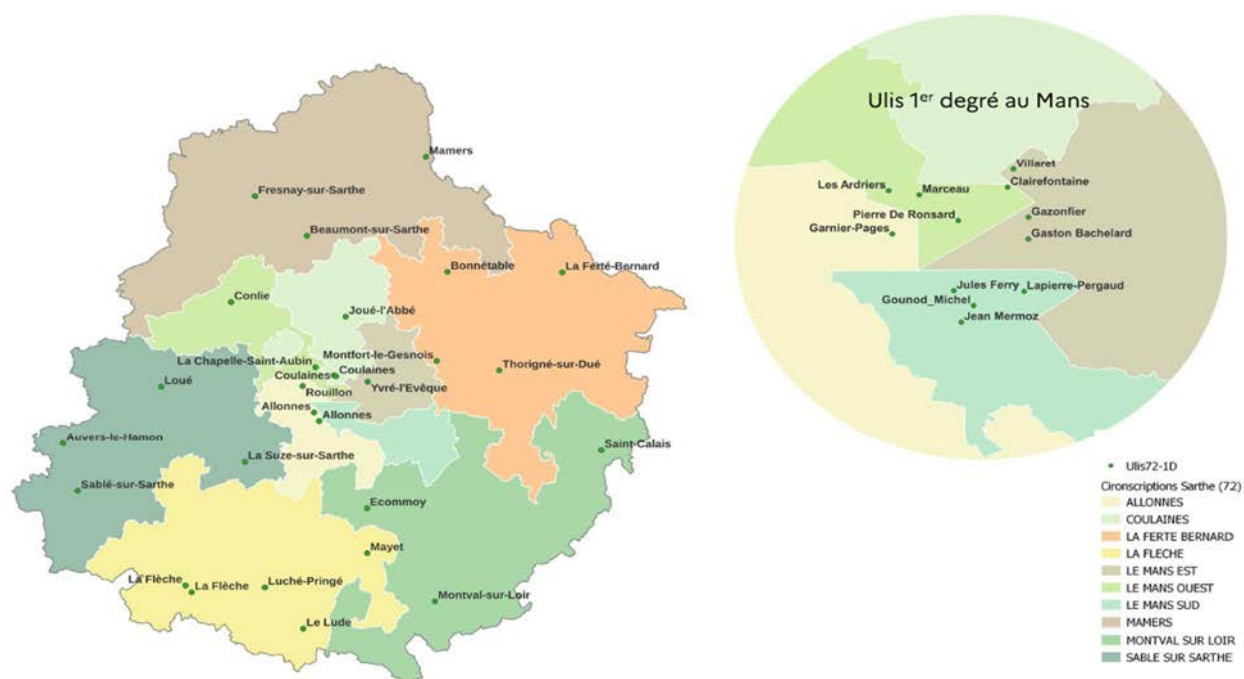


Comparatif élèves en situation de handicap et notifications



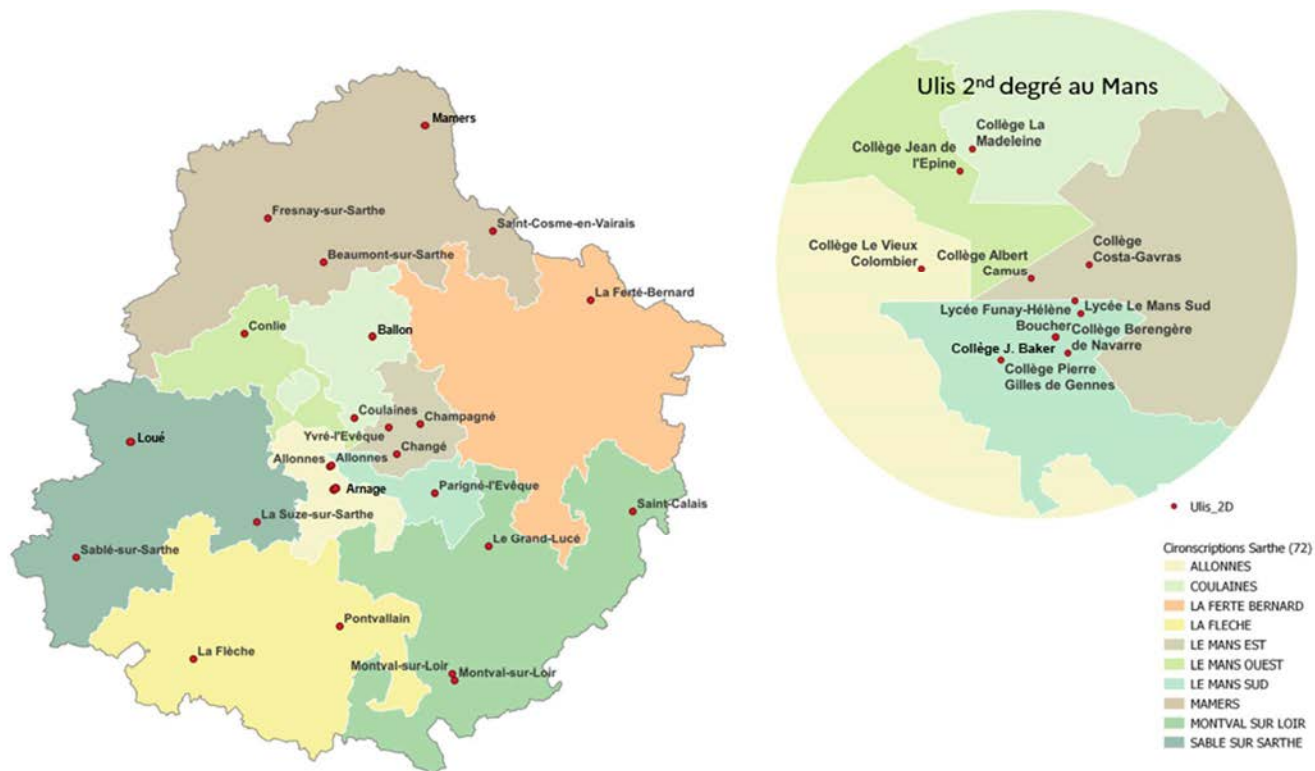
D.1.2 Les Unités locales pour l'inclusion scolaire (ULIS) – 1er degré

Ulis 1^{er} degré en Sarthe



D.1.3 Les Unités locales pour l'Inclusion scolaire (ULIS) - 2nd degré

Ulis 2nd degré en Sarthe



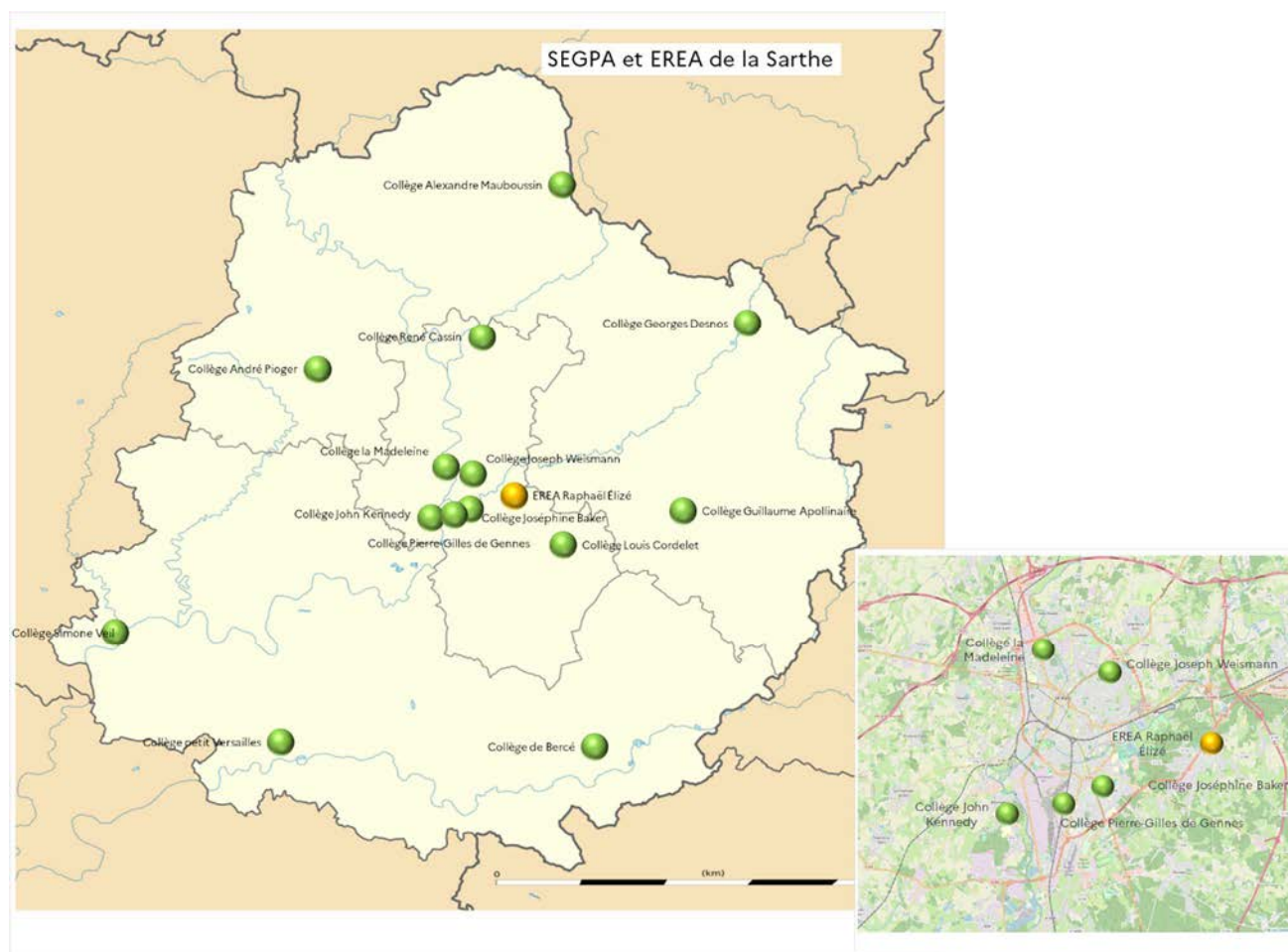
D.1.4 Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

Implanté à la rentrée 2025, le PAS de La Ferté-Bernard constitue une préfiguration sur un territoire rural et étendu comprenant 53 écoles (4 897 élèves), 5 collèges (2 510 élèves) et 1 lycée (1 208 élèves). Cette implantation représente à la fois un défi logistique et une opportunité d'assurer une présence de proximité auprès de l'ensemble des acteurs. Le dispositif s'adapte aux spécificités locales afin de garantir une réactivité optimale.

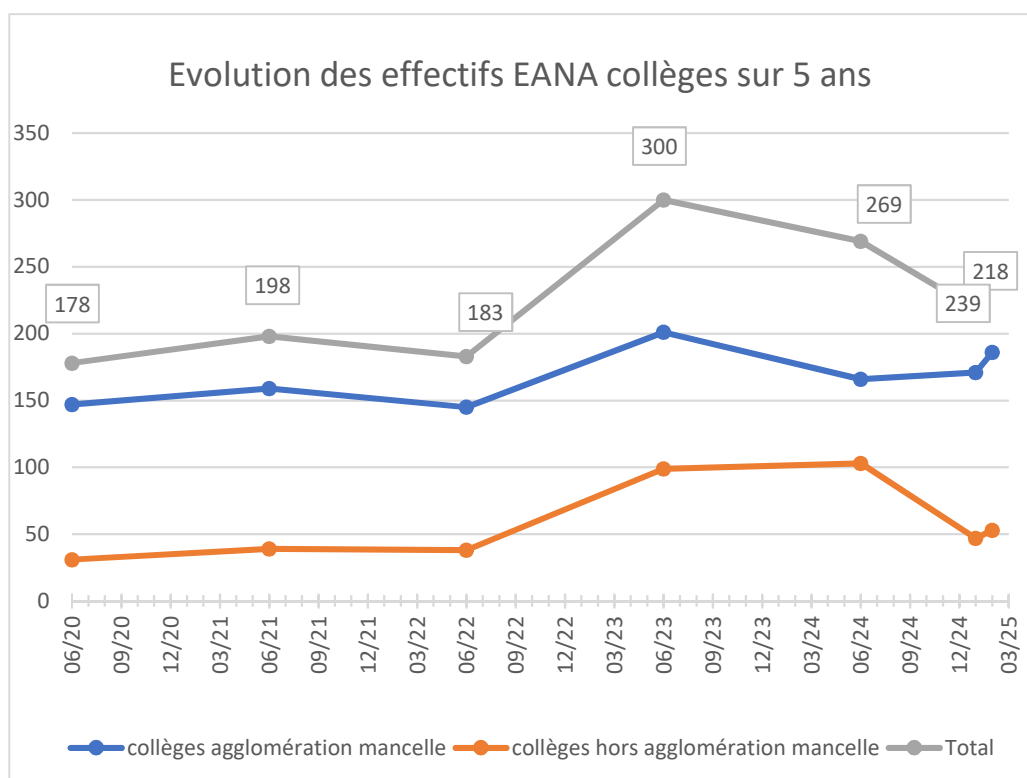
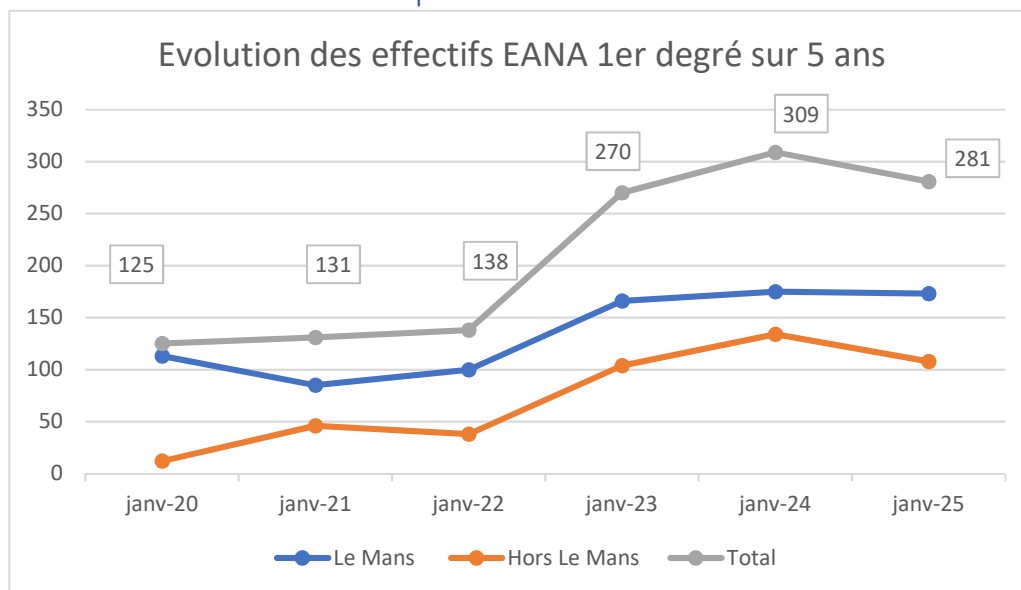
Les premières saisies du PAS témoignent d'une prédominance des difficultés liées au langage, la lecture et l'attention.

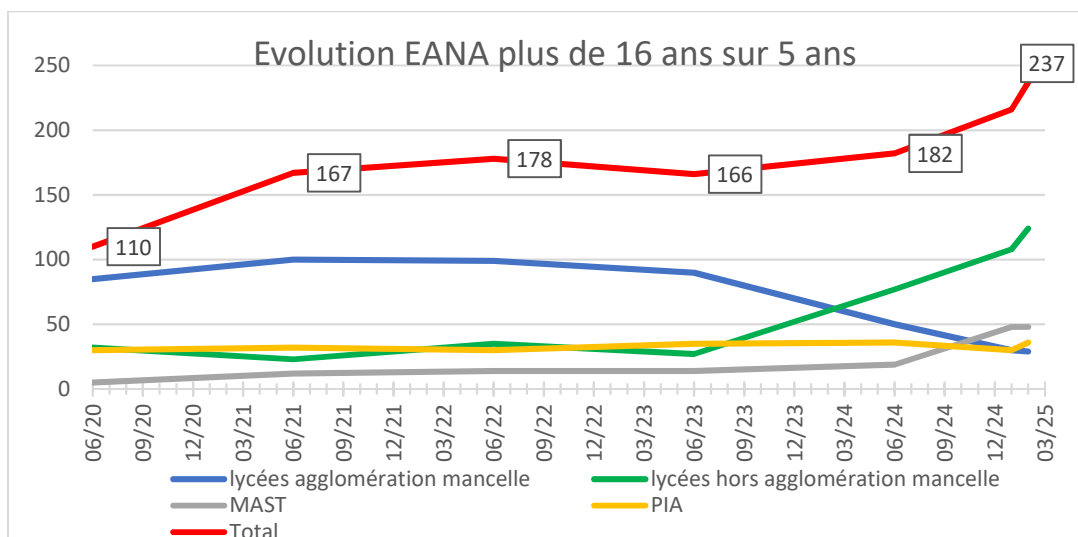
D.1.5 Les SEGPA

LIEU D'IMPLANTATION DES SEGPA



D.1.6 La scolarisation des élèves allophones





L'inclusion dans les classes ordinaires doit constituer la modalité principale de scolarisation des élèves allophones. Quelques éléments permettent de favoriser cette inclusion : la personnalisation des parcours permet à l'élève de suivre l'enseignement dans sa classe en fonction des compétences qu'il a antérieurement acquises et de son degré de maîtrise de la langue française.

La coordonnatrice du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage) 72 reçoit les informations des écoles et établissements. Elle prépare la mise en œuvre des évaluations diagnostiques, adresse les bilans et met en œuvre les cours spécifiques de Français Langue Seconde au besoin.

Accueil dans le 1er degré des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).

Les élèves sont systématiquement inscrits et admis dans le niveau correspondant à leur classe d'âge (de façon exceptionnelle, sur le niveau immédiatement inférieur en élémentaire). Les directeurs informent la coordonnatrice CASNAV 72 de l'arrivée de l'élève.

Une chargée de mission (ou les enseignants d'UPE2A) réalise une évaluation diagnostique en français et dans la langue maternelle. Un bilan est rédigé et adressé à l'équipe.

Les élèves effectuent leur scolarisation au sein de la classe et peuvent, au besoin, bénéficier de cours spécifiques en Unités Pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

Accueil dans le 2nd degré des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

Un dossier d'accueil et de liaison est remis à la famille ou à son représentant. L'antenne du CASNAV procède à l'évaluation du niveau de l'élève dans sa langue maternelle (français et mathématiques). Si le jeune a plus de 15 ans, il est aussi reçu au CIO. Le dossier est ensuite étudié en commission EANA pour proposer une prise en charge en cohérence avec l'âge, les compétences et le projet du jeune. La commission se réunit autant que de besoins.

Prise en charge pédagogique des EANA dans le 2nd degré

Des cours de FLS (Français Langue Seconde) peuvent être dispensés dans le cadre d'une UPE2A ou de dispositifs FLS. Le nombre d'heures dispensé est défini au regard de l'objectif (A1, A2 ou B1) et de la taille du groupe.

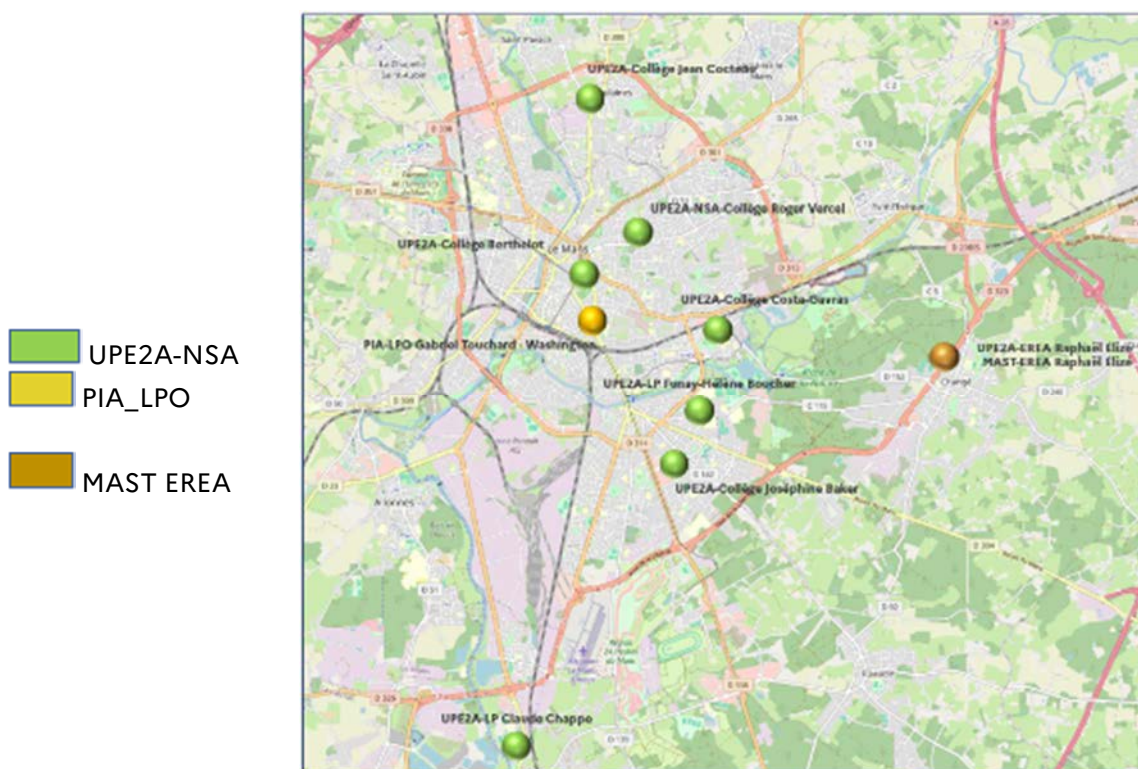
L'apprentissage du français, à l'oral et à l'écrit, concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique et n'est pas exclusif aux professeurs de français ou de spécialité FLS.

Deux chargées de mission et la coordonnatrice du CASNAV accompagnent les équipes enseignantes dans la prise en charge de ces élèves. Des formations sont régulièrement proposées aux équipes qui en formulent la demande.

Pour le premier degré :

Pour le second degré :

Pour les lycées : LP Funay, C Chappe Arnage, EREA de Changé ;
LPO Touchard Washington au Mans : Pôle insertion allophones (PIA) s'adressant à des jeunes âgés de 16 à 18 ans, non-inscrits dans une filière de formation ;
EREA, Changé : Mesure d'accompagnement scolaire temporaire (MAST) s'adressant à des jeunes âgés de 16 à 18 ans non scolarisés antérieurement.
Des dispositifs Français Langue de Scolarisation sont proposés aux élèves qui ne peuvent bénéficier d'UPE2A (selon le niveau et le nombre de jeunes).

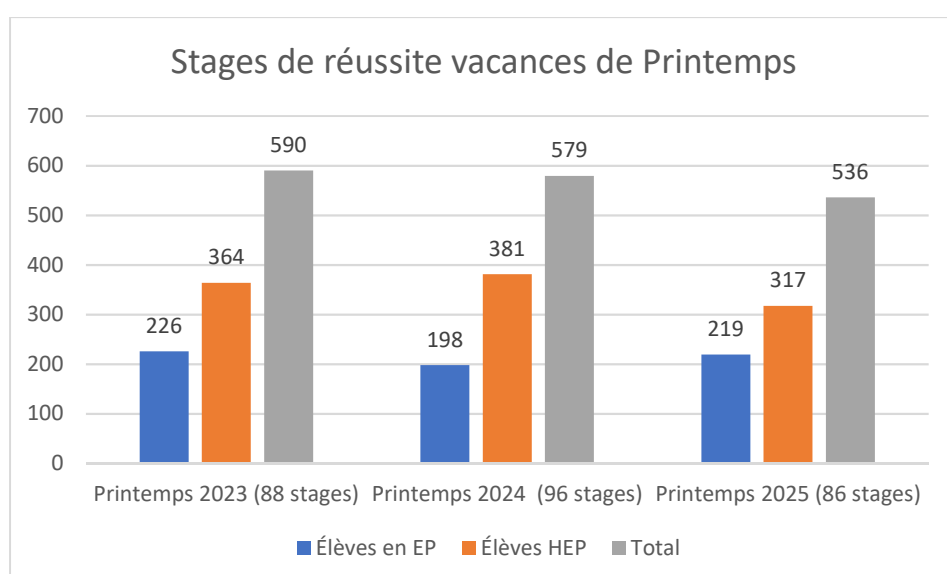
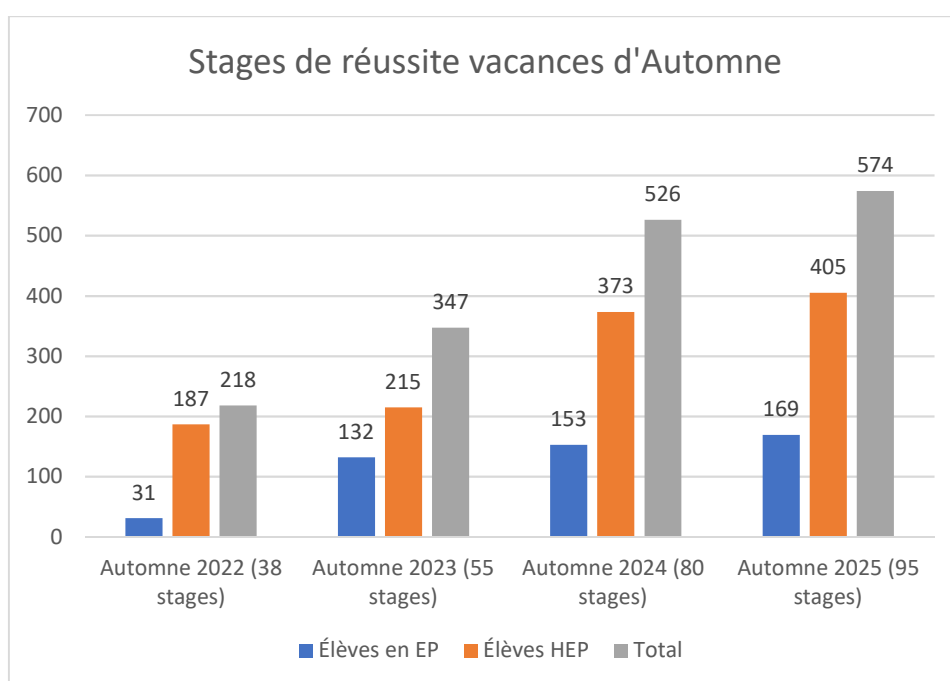


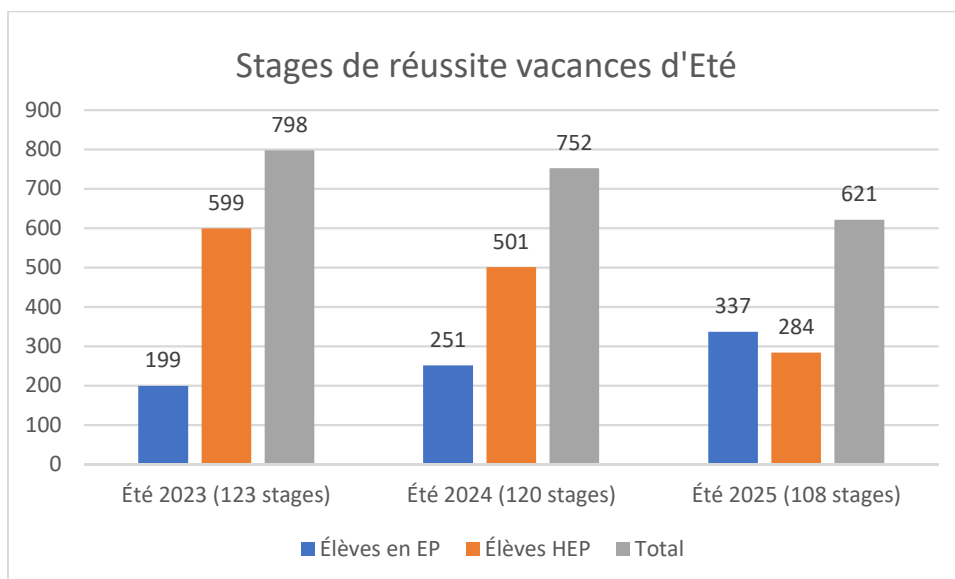
D.1.7 L'aide aux élèves les plus fragiles

Les stages de réussite

Pour répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés, des stages de réussite scolaire sont proposés à l'école. Ils s'adressent aux élèves identifiés par les professeurs sur la base du dialogue avec les élèves et leurs parents (la participation reste soumise à l'accord de la famille). Les stages visent en priorité à consolider les acquis fondamentaux et à combler les lacunes préjudiciables à la poursuite des apprentissages. L'encadrement des stages est assuré par des professeurs volontaires dans le cadre du PACTE. L'accord des maires est nécessaire pour l'utilisation des locaux pendant les vacances scolaires.

Évolution de la participation aux stages de réussite :





On peut noter une expérimentation d'un stage de réussite lié à une proposition d'école ouverte l'après-midi pour 10 élèves en EP (REP+) qui a donné lieu à enregistrement d'un podcast (travail sur les compétences de lecteurs, de production d'écrits et de compétences en langage orale).

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sont organisées durant les périodes scolaires, par groupe restreint d'élèves. Elles apportent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT.

En plus des APC, dans le cadre des missions du PACTE, les professeurs des écoles peuvent assurer un soutien supplémentaire pour les élèves dont la maîtrise des savoirs fondamentaux est fragile.

Devoirs faits : poursuivre l'accompagnement des élèves dans le travail personnel demandé hors de la classe et contribuer à l'équité sociale. Depuis la rentrée scolaire 2023, le dispositif Devoirs faits est obligatoire pour l'ensemble des élèves de 6^{ème}.

D.1.8 La lutte contre le décrochage scolaire

Le réseau Formation Qualification Emploi (FOQUALE) rassemble par bassin de formation les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale.

Les réseaux FOQUALE, animés par des chefs d'établissement et un directeur de CIO, ont pour objectifs d'accompagner le repérage des élèves en risque de décrochage scolaire ; de soutenir et favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention de sorties sans diplôme, et de renforcer la coordination et la mutualisation des initiatives sur le territoire.

Les conseillers Foquale, au nombre de 6 répartis sur les 3 bassins du département, assurent une mission de conseil et d'expertise auprès des personnels des établissements, équipes de direction et référents persévérance scolaire, notamment sur la construction de parcours. Les conseillers Foquale peuvent également accompagner des jeunes décrocheurs dans le cadre d'actions de remobilisation ayant pour objectif la reprise d'un parcours de formation.

En établissements, sont organisés des **groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS)**. Les élèves en risque de décrochage se voient proposer en première intention des solutions internes personnalisées de remédiation et d'accompagnement.

Plusieurs **parcours** sont mobilisables, selon l'âge, le profil et les objectifs pour les élèves concernés : **Parcours Individualisé Dérogatoire (PID)**, **Parcours Aménagé de Formation Initiale (PAFI)** porté par l'établissement, ou porté conjointement avec un partenaire extérieur dans le cadre d'une alliance éducative (PAFI TDO ou tous droits ouverts).

Ces parcours formalisent et encadrent la possibilité donnée à un jeune repéré en risque de décrochage, de pouvoir prendre du recul en sortant temporairement du milieu scolaire et/ou de l'établissement, tout en intégrant des activités internes ou externes à l'établissement.

Les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), animées par les directeurs de CIO, ont pour membres des représentants de tous les partenaires de la formation, de l'insertion et de l'orientation. Les PSAD ont pour objectifs le repérage des jeunes de 16 à 25 ans sortis sans diplôme de la formation initiale, d'analyser les solutions mobilisables sur le territoire, de proposer à chaque jeune décrocheur une réponse personnalisée permettant un retour dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi.

En 2024/2025, 809 situations de jeunes en situation de décrochage ont été accompagnées par les 3 PSAD du département.

Un lycée nouvelle chance (LNC) est implanté au LPO Le Mans sud, il accompagne des jeunes décrocheurs dans l'accès au baccalauréat. Pour ce faire, le LNC bénéficie d'heures d'enseignement et d'un poste de coordination.

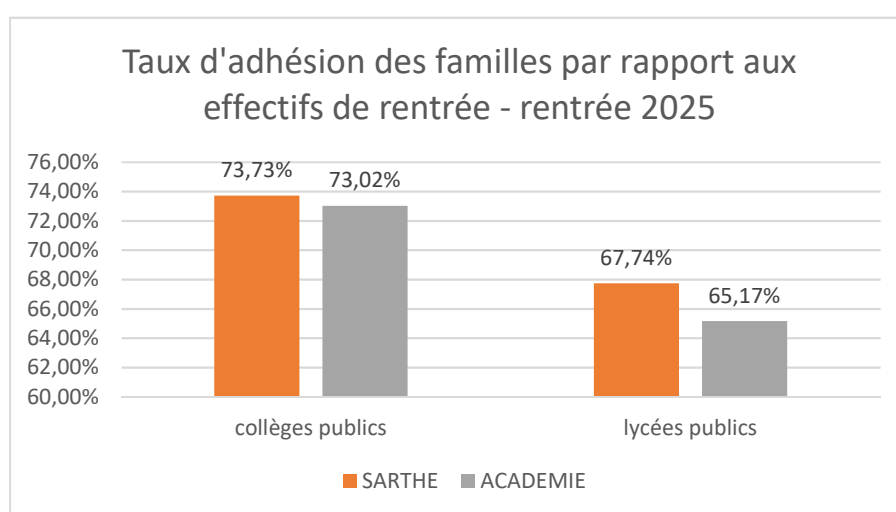
D.1.9 La lutte contre la précarité : les bourses nationales et les fonds sociaux

Les bourses nationales d'études du second degré de collège et de lycée

Les bourses nationales d'études du second degré de collège et de lycée sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. En 2024-2025, le taux de boursiers en Sarthe était de 27%, soit 2% plus élevé que le taux académique de 25%.

Déployée depuis la rentrée scolaire 2024 dans les établissements publics, l'automatisation de l'examen du droit à une bourse nationale d'étude du second degré s'inscrit dans une stratégie ministérielle de lutte contre le non-recours aux droits. Le consentement signé par la famille dès l'inscription en 6^{ème} permet de simplifier les démarches tout au long de la scolarité en collège et en lycée pour les familles comme pour les établissements.

Ce dispositif remporte une forte adhésion de la part des familles en Sarthe.



Les fonds sociaux

Chaque année sont délégués des crédits sur le BOP 230 "Vie de l'élève", au titre des fonds sociaux :

- 85% de l'enveloppe sont distribués selon une répartition prenant en compte les effectifs accueillis, les PCS défavorisées et l'IPS, ainsi que le montant des reliquats au 31 décembre de l'année précédente.
- 15% des crédits restants sont attribués en fonction de la situation des EPLE (demandes complémentaires reçues, remontées des AS).

REPARTITION DES FONDS SOCIAUX EN SARTHE

	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation départementale	179 620,00 €	276 514,00 €	250 000,00 €	200 000,00 €	166 600,00 €
Attribution aux COLLÈGES	128 792,66 €	180 242,94 €	186 255.72 €	153 223.68 €	93 084.61 €
Attribution aux LYCÉES	50 827,34 €	65 026,06 €	63 744.28 €	46 276.32 €	40 025.39 €
Total réparti	179 620,00 €	245 269,00 €	250 000.00 €	200 000 .00 €	133 110.00 €

D.2 Les cordées de la Réussite :

Le dispositif des cordées de la réussite connaît une dynamique importante avec cinq cordées (cf. liste ci-dessous) actives et labellisées établies dans le département.

Les cordées en chiffres 2024-2025 : 45 établissements encordés, 7 collèges REP ou REP+, 7 établissements de l'enseignement supérieur, 1228 élèves ayant participé aux actions.

Cordée Sarthoise :

Tête de cordée : Université du Mans. 25 établissements encordés (7 lycées + 18 collèges)

Cordée Mancelle :

Tête de cordée : Lycée Montesquieu. 7 établissements encordés (1 lycée + 6 collèges)

Cordée Réussir en Sarthe Nord :

Tête de cordée : LPO R. Garnier. 3 établissements encordés (collège G. Apollinaire-Bouloire, collège G. Desnos -La Ferté-Bernard, collège La Foresterie-Bonnéttable)

Cordée Divers cités :

Tête de cordée : ENSA - École Architecture Nantes. 2 établissements encordés (LPO R. Elizé-Sablé sur Sarthe, LP Funay- H.Boucher, Le Mans)

Cordée IFSI : Tête de cordée : IFSI La Flèche- 1 établissement encordé : collège Le Vieux Chêne-La Flèche

D.3 Accueil 8h/18h en éducation prioritaire

Les enjeux majeurs :

- Accueillir des élèves dans les établissements scolaires et lutter contre leur isolement en dehors du collège ;
- Apporter une réponse aux emplois du temps des collégiens qui peuvent être irréguliers certains jours en début ou milieu d'après-midi sans alternative d'activité ou d'accueil ;
- Permettre la transformation effective des conditions d'accueil des élèves dans les collèges de l'éducation prioritaire ;
- Répondre aux besoins éducatifs des élèves, en renforçant l'ouverture culturelle, les pratiques artistiques et sportives ;
- Garantir une meilleure réussite scolaire dans cadre rassurant et épanouissant et identifié par les parents.

Ce dispositif permet de renforcer l'accompagnement aux progrès scolaires, à l'ouverture artistique, culturelle et sportive, en s'appuyant sur les politiques publiques déjà existantes et en les ajustant aux emplois du temps des élèves, des enseignants et des intervenants volontaires :

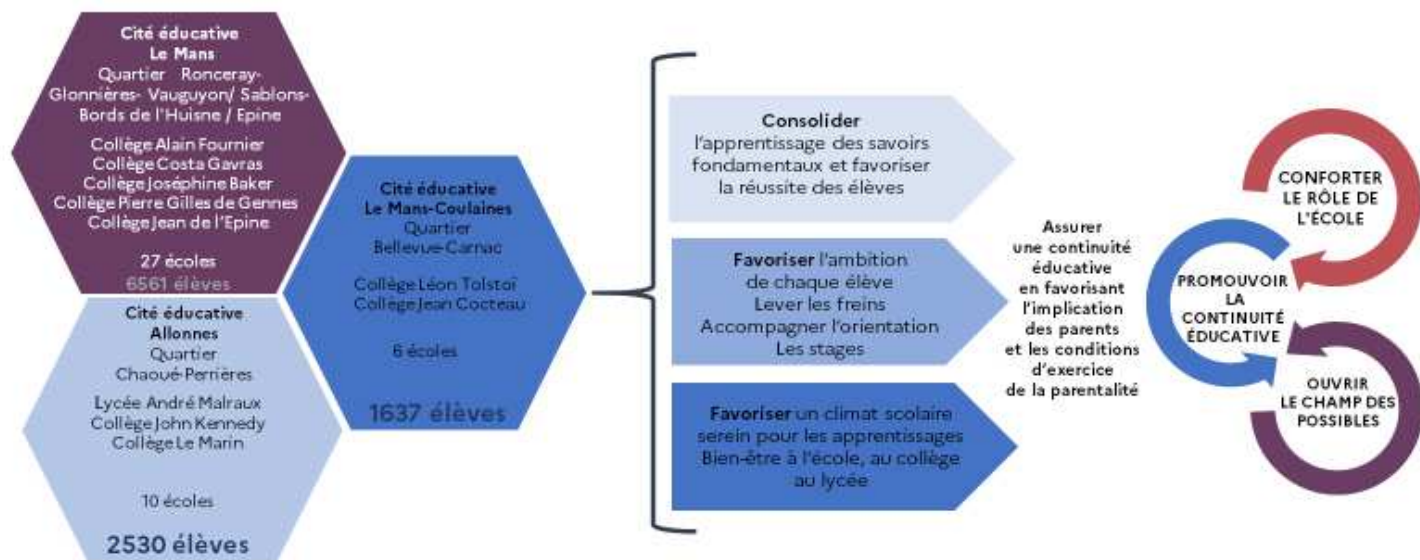
- Devoirs faits ;
- Éducation artistique et culturelle et Pass Culture ;
- École ouverte.

Les établissements d'éducation prioritaire sarthois sont invités à développer les initiatives en faveur de l'accueil élargi 8h-18H des élèves de leur établissement. La continuité éducative s'articule avec les projets développés dans la cadre des cités éducatives.

D.4 Cités éducatives

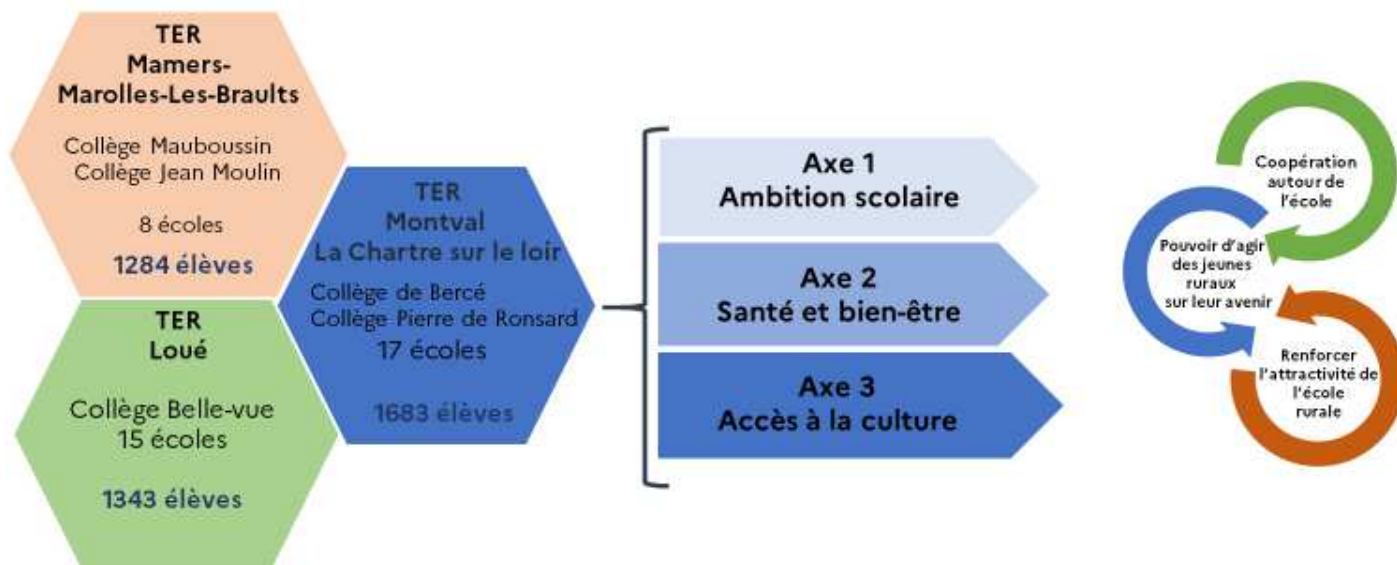


Trois Cités éducatives



D.5 Territoires Educatifs Ruraux (TER) :

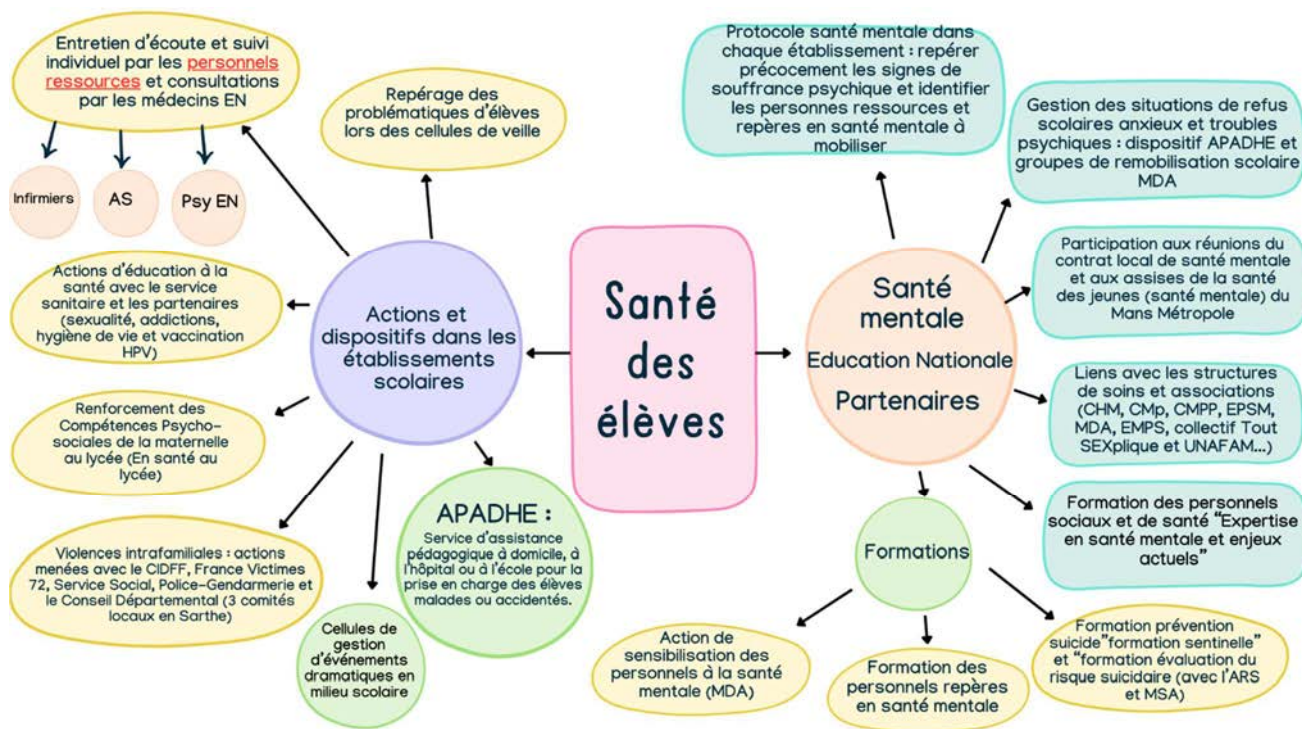
Trois Territoires éducatifs ruraux



E. Épanouissement et bien-être des élèves

E.1 La santé des élèves

Dispositifs mis en place dans le département :



E.1.1 La santé mentale

Les indicateurs concernant la santé mentale des élèves montrent une prévalence importante des manifestations de souffrance psychique sur le département : gestes auto infligés, troubles anxieux, de l'humeur, de l'alimentation.

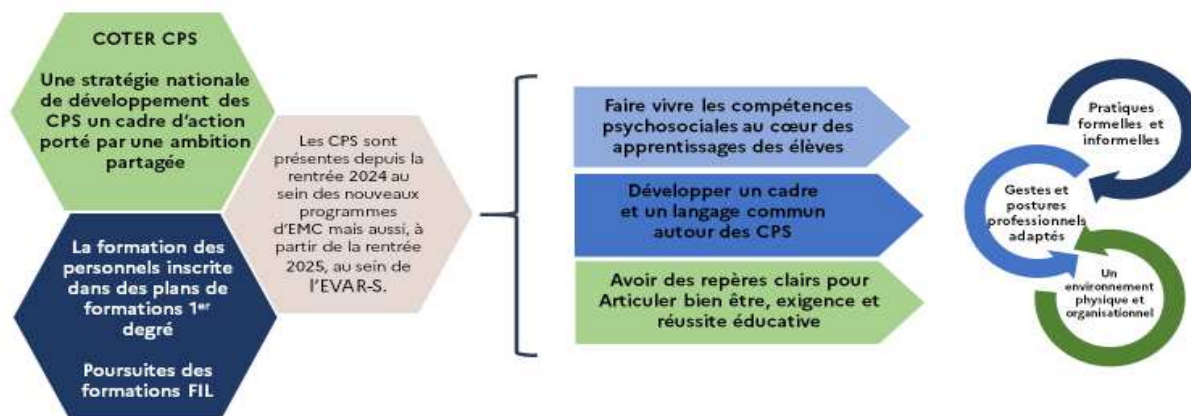
Le nombre d'hospitalisations pour gestes auto infligés (tentatives de suicide, scarifications) augmente chez les adolescentes depuis 2017, avec accélération de cette hausse à partir de 2021.

Suite aux assises de la santé scolaire qui se sont tenues en mai 2025, un des axes retenus « Mettre la santé mentale des jeunes au cœur de notre action » donne lieu au déploiement d'un certain nombre de mesures dont la formation de deux personnels référents en santé mentale par établissement.

75% des collèges de la Sarthe compte déjà des référents formés. La formation se poursuit en 2025-2026. Par ailleurs, 1 référent départemental Santé mentale a été recruté dès le début de l'année scolaire.

E.1.2 Les Compétences Psychosociales

Renforcement des Compétences psychosociales



E.2 L'activité physique et sportive

E.2.1 Activité Physique Quotidienne

Démarches entreprises : Toutes les écoles ont été informées sur les textes relatifs au dispositif APQ par les CPD et CPC EPS. La distribution des kits APQ au sein des circonscriptions a été assurée. Une fiche APQ a été réalisée par l'IEN missionné EPS, dans le cadre notamment de la convention signée avec le comité départemental 72 Rugby. Des ressources à destination des enseignants sont disponibles sur le site de la DSDEN.

Un courrier de la DSDEN a été adressé à toutes les écoles du département à la rentrée 2025 pour annoncer qu'une équipe de volontaires spécialement formée par l'USEP et supervisée par un intervenant qualifié (agent de l'éducation nationale mis à disposition) allait prendre contact avec elles à partir d'octobre 2025 pour proposer ses services. L'objectif est de sensibiliser la communauté éducative et outiller les intervenants (enseignants, animateurs des accueils périscolaires, volontaires en service civique) sur des activités pédagogiques en vue d'aider au déploiement plus large encore du dispositif « 30 minutes d'activités physiques quotidiennes ».

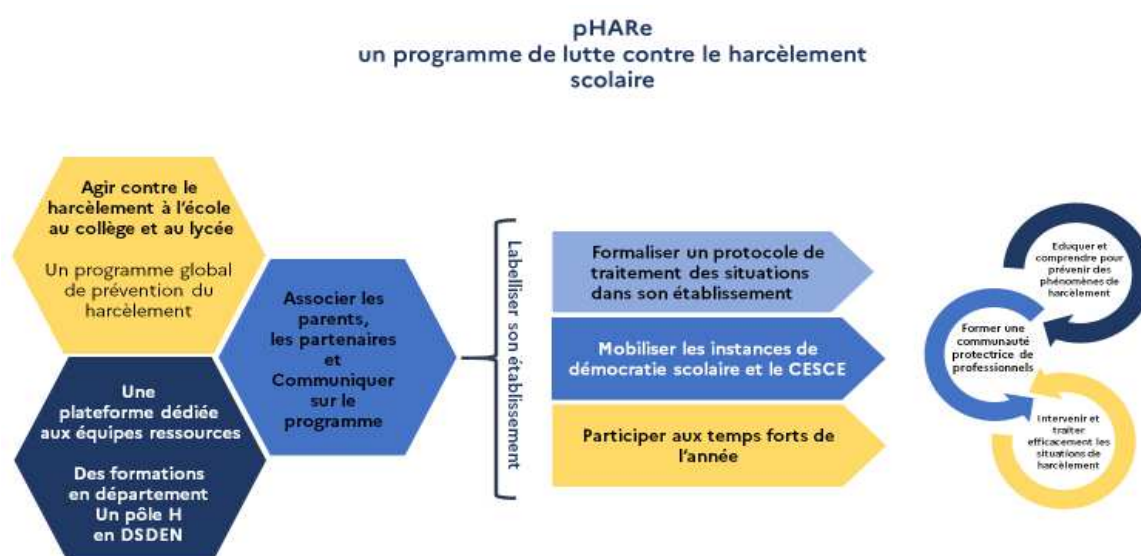
E.2.2 Savoir rouler à vélo (SRAV) – Savoir nager

SRAV : Ce programme permet aux élèves de 6 à 11 ans de devenir autonomes à vélo, de pratiquer quotidiennement une activité physique et de se déplacer de manière écologique et économique. Un travail est conduit depuis début 2025 avec les collectivités locales, ainsi qu'avec des partenaires associatifs (USEP, Cyclamaine) pour favoriser la mise en place de cycles d'apprentissage dès le cycle 2.

Aisance aquatique – Savoir nager : En 2024, une enquête menée par les Conseillers Pédagogiques EPS de la Sarthe a permis d'identifier que 97% des écoles du département assuraient des séances de natation pour chaque élève, durant sa scolarité à l'école primaire. Complémentairement à cette donnée, un déploiement de l'aisance aquatique a été initié en 2024 dans tout le département pour renforcer la qualité des apprentissages et favoriser la maîtrise du savoir nager à l'issue de la scolarité à l'école primaire. Des actions de formation destinées aux professionnels de la natation (MNS) et aux enseignants sont organisées depuis plusieurs années.

E.3 pHARe, un programme de lutte contre le harcèlement scolaire

A la rentrée 2025, 80% des établissements Sarthois ont été labellisés niveau 1.



E.4 Engagement

E.4.1 Le SNU

En 2024-2025, 271 jeunes sarthois ont participé à un séjour SNU :

- 77 sur le temps scolaire ;
- 194 en hors temps scolaire

E.4.2 Les CLE

En 2024-2025, 4 lycées se sont inscrits dans le dispositif des classes engagées, permettant à 77 élèves de participer à un séjour de cohésion :

- Les lycées Yourcenar et Washington au Mans ;
- Le lycée professionnel Claude Chappe d'Arnage
- Le lycée Racan à Montval-sur-Loir sur la coloration « sport et JOP ».

Pour la rentrée 2025, les modalités ont été ajustées et proposées dans un nouveau format afin de permettre aux établissements de poursuivre leur projet pédagogique sur l'engagement des élèves.

E.5 L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

L'Éducation Artistique et Culturelle assure à chaque élève un parcours culturel complet dans lequel découverte, création et compréhension du monde se nourrissent mutuellement. Ainsi, elle contribue à la formation du citoyen éclairé, à l'émancipation intellectuelle et au développement de la sensibilité, de la créativité et de l'esprit critique.

Dans la Sarthe, la mobilisation en faveur de l'EAC est particulièrement forte. En 2024-2025, 87 % des écoles publiques ont déclaré au moins une action sur la plateforme Adage et 76 % des élèves ont bénéficié d'un projet culturel, des résultats supérieurs aux moyennes académique et nationale. Le Pass Culture, notamment dans sa part collective, a joué un rôle déterminant pour sécuriser les projets et renforcer les partenariats entre écoles, artistes et structures culturelles.

Les actions menées témoignent de la vitalité culturelle du département, marquée par la diversité des partenariats et la place croissante des arts vivants, de la musique et du cinéma, leviers majeurs d'éducation artistique et d'ouverture culturelle.